



PROJECT MUSE®

---

## Entre le mil et le franc

Piché, Victor, Cordell, Dennis

Published by Presses de l'Université du Québec

Piché, Victor & Cordell, Dennis.

Entre le mil et le franc: Un siècle de migrations circulaires en Afrique de l'Ouest. Le cas du Burkina Faso.

Presses de l'Université du Québec, 2015.

Project MUSE., <https://muse.jhu.edu/>.



➔ For additional information about this book  
<https://muse.jhu.edu/book/43842>



## CHAPITRE 2

# UNE MISE EN CONTEXTE DE LA MIGRATION BURKINABÈ

## LES SOCIÉTÉS PRÉCOLONIALES ET LES POLITIQUES COLONIALES

L'HISTOIRE COMPLÈTE ET DÉTAILLÉE DU BURKINA FASO reste à écrire. Cependant, il existe un nombre grandissant d'ouvrages traitant de personnes, de régions ou d'époques particulières (p. ex. Balima, 1970, 1996 ; Echenberg, 1971 ; Gervais, 1990 ; Izard, 1970, 1986 ; Mandé, 1997 ; Reisman, 1970 ; Skinner, 1964)<sup>1</sup>. En plus de ces études de nature plutôt monographique, des collectifs très riches ont été publiés récemment, dont les chapitres portent sur une grande variété de sujets historiques

1. Il est intéressant de lire également le point de vue d'un acteur important de la scène politique burkinabè, le général Sangoulé Lamizana (voir Lamizana, 1999a, 1999b).



comme, entre autres, la migration (voir Massa et Madiéga, 1995 ; Madiéga et Nao, 2003). Rassemblées, ces recherches constituent une base solide pour dresser un tableau de la transformation du Burkina en l'un des plus importants réservoirs de main-d'œuvre de l'Afrique de l'Ouest après 1900<sup>2</sup>.

Bien que cet ouvrage couvre principalement le xx<sup>e</sup> siècle, une période marquée par la conquête et la domination coloniale et par la volonté des nouveaux dirigeants de transformer les relations tant internes qu'externes des sociétés burkinabè, la forme la plus poussée de ces transformations a été en partie influencée par les organisations sociales et économiques burkinabè antérieures à l'époque coloniale et par la façon dont elles ont orchestré leurs relations avec les autorités coloniales. L'analyse de l'enquête nationale sur la migration de 1974-1975, par exemple, démontre clairement que certaines caractéristiques sociales des migrants étaient davantage déterminées par les sociétés d'origine que par les besoins engendrés soit par le régime colonial, soit par les changements économiques (Cordell, Gregory et Piché, 1996 ; Piché *et al.*, 2012). Donc pour mieux comprendre l'histoire sociale de la migration de travail burkinabè depuis 1900, il est essentiel de se pencher sur la diversité et les caractéristiques particulières des sociétés burkinabè avant la conquête coloniale.

## LES SOCIÉTÉS BURKINABÈ DE LA FIN DU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

La population du Burkina Faso est aujourd'hui répartie en plus de soixante groupes ethniques (Kuba et Lentz, 2003, p. 7) utilisant des langues qui se répartissent entre trois familles du grand phylum Niger-Congo. D'abord, il y a le groupe gur ou voltaïque, dont les langues les plus importantes sont le mooré, le bwamu, le gurma, le lobi et le gurunsi. Par la suite, une douzaine de langues mandé constituent la seconde grande famille linguistique du Burkina, représentée surtout par le mandé, le bisa, le bobo et le sane. Le fulfuldé (appelé également le peul ou le peuhl) est, au Burkina, le plus important représentant de la troisième famille linguistique des langues dites « Atlantique » du Niger-Congo. Bien sûr, on rencontre au Burkina d'autres langues associées aux grandes familles linguistiques d'Afrique de l'Ouest, mais elles sont minoritaires (Williamson et Blench 2000, p. 11, 18-22, 25-36 ; Kuba et Hien, 2001).

Parmi les sociétés burkinabè au XIX<sup>e</sup> siècle, la dynamique la plus fondamentale émerge des rapports sociaux engendrés par la production domestique. Comme partout ailleurs en Afrique de l'Ouest, l'agriculture et l'élevage constituent les activités économiques les plus importantes. L'élevage des animaux

2. L'importance de la migration au Burkina Faso à l'échelle du continent africain au sud du Sahara est soulignée par le fait que dans un collectif de 54 chapitres publié récemment sur la mobilité au xx<sup>e</sup> siècle, il y en a 7 qui touchent le Burkina Faso (voir Coquery-Vidrovitch, Goerg, Mandé et Rajaonah, 2003).

est essentiel à la survie matérielle des bergers fulani ou peul, au nord, et cette activité sert de complément aux productions agricoles des Mossi au centre, des Gourmantche à l'est et des Gurunsi au sud, ainsi que pour de nombreuses autres sociétés dans l'ouest et le sud-ouest.

On retrouve dans les sociétés burkinabè deux caractéristiques communes à d'autres sociétés précapitalistes en Afrique (voir Cordell, Gregory et Piché, 1987). D'abord, ces sociétés possèdent leurs propres outils et disposent d'une terre ou d'animaux. Ensuite, leur cellule domestique constitue non seulement un lieu de production et de consommation, mais aussi un lieu de reproduction. Meillassoux (1975b) précise :

La sphère domestique est en fait le seul système économique et social à contrôler le renouvellement physique des individus, des producteurs et de la société sous toutes ses formes [...] et à dominer sur cet ensemble d'institutions par la mobilisation des moyens de reproduction humaine – c'est-à-dire, des femmes (p. 9).

En l'absence de technologie de pointe, le travail humain constitue un facteur crucial pour la survie des communautés locales. Dans ce contexte économique, les ménages cherchent à maximiser leurs capacités de reproduction. Puisque toutes les sociétés, à l'exception des Lobi, sont patrilineaires et virilocales, et que le mariage chez la plupart des sociétés burkinabè sont exogames, les aînés ou encore les chefs de village établissent des contacts avec d'autres groupes pour favoriser les alliances matrimoniales et faciliter la reproduction. De tels liens impliquent souvent une migration.

Bien qu'on affirme que les sociétés burkinabè sont fondées sur une économie domestique de base, elles ne sont pourtant pas isolées du reste du monde. Ainsi la désignation « économie domestique » doit être nuancée pour tenir compte de la réalité des conflits, de la compétition, de l'esclavage et d'un commerce externe considérable. Évidemment, tous ces facteurs ont un effet sur le secteur domestique.

Malgré ces caractéristiques générales, les sociétés burkinabè sont toutefois distinctes les unes des autres. Pour souligner cette variété, l'enquête nationale sur la migration répartit, à des fins d'analyse, les sociétés burkinabè en deux grandes catégories : les Mossi et les autres. Dans une certaine mesure, cette répartition est le résultat de la stratégie d'échantillonnage conçue par les chercheurs. Afin d'assurer un nombre de cas suffisant pour être statistiquement valable, il a été nécessaire de regrouper les sociétés non mossi. Toutefois, cette façon de faire est fondée sur une hypothèse plus fondamentale voulant que dans les sociétés non mossi, les structures sociale, politique et économique se ressemblent davantage entre elles lorsqu'on les compare à celles en vigueur dans les royaumes mossi.

Kuba et Lentz (2003) remarquent qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, les sociétés burkinabè comprennent toutes les formes d'organisation politique, « entre centralisation et décentralisation, monarchies fortement structurées comme en pays moaga et sociétés segmentaires comme celles du sud-ouest » (p. 9). Savonnet-Guyot présente une analyse parallèle, mais plus raffinée. Elle divise les sociétés du Burkina en trois types basés sur l'organisation sociale : les sociétés fondées sur le lignage, les sociétés villageoises et les sociétés d'État centralisées (Savonnet-Guyot, 1986, p. 23). Deux exemples servent à illustrer cette gamme de formes d'organisation sociale.

### — Les sociétés non mossi et la migration : lignées birifor et villages bwa

À titre d'exemple d'une société décentralisée, Savonnet-Guyot, dans son survol des types de sociétés burkinabè, cite les Birifor, une société fondée sur le lignage. La population birifor regroupe environ 100 000 personnes vivant au sud-ouest du Burkina le long de sa frontière avec le Ghana. La lignée des Birifor comprend également les Gan, les Dian, les Pougouli, les Dagari et les Wile (Savonnet-Guyot, 1986, p. 27-47).

À une époque récente, les Birifor vivaient dans de vastes propriétés dispersées et fortifiées pouvant compter chacune jusqu'à plusieurs douzaines de personnes gravitant autour d'un aîné. Les relations sociales et politiques y sont le plus souvent autoritaires et hiérarchisées, conçues en fonction de la lignée et régies par une idéologie privilégiant les liens de parenté. Les espaces communautaires n'existent pas, mais ces propriétés agricoles sont reliées entre elles par la migration. Par exemple, le mariage étant exogame et la résidence virilocale, les femmes migrent pour aller rejoindre leur mari après le paiement de la dot à son clan.

L'organisation économique des Birifor est établie selon le lignage. Sur la propriété agricole, les résidents forment de petits groupes dirigés par les aînés pour cultiver leurs champs – du millet pour la consommation, et des arachides pour la vente. Ces méthodes de travail se retrouvent aussi, à plus grande échelle, sur les terres des ménages plus importants. Outre la production agricole de subsistance, chaque propriété doit fournir une quantité suffisante de surplus afin d'assurer des dots pour le mariage des jeunes hommes. Ainsi, les jeunes hommes sont dépendants du chef de clan, lequel organise les mariages et s'occupe du paiement de la dot.

Ce lien entre la production et le mariage pourrait introduire une certaine tension entre les jeunes hommes et leurs aînés, tension qui jouera un rôle dans les migrations de travail inaugurées après les conquêtes coloniales. Au cours des dernières décennies, la mobilité a exercé une grande influence sur les relations entre jeunes hommes et chefs de ménage. Autrefois, à l'époque où la migration de travail n'était pas une option, les jeunes hommes n'avaient que peu de

manières de convaincre leur chef de leur permettre de se marier, si ce n'est devenir des membres exemplaires du ménage. Et même si la création de nouveaux champs de culture leur apportait une certaine emprise financière, elle ne leur garantissait pas pour autant une épouse. Toutefois, depuis les années 1950 et 1960, les jeunes hommes birifor ont migré en grand nombre en Côte d'Ivoire et au Ghana, mobilité qui leur a procuré une plus grande autonomie. Leurs transferts monétaires ainsi que leurs épargnes les aident à payer les impôts et la dot. Dans les années 1960, les transferts monétaires servaient également à l'acquisition de bétail, de chèvres ou de moutons, que l'on intégrait au patrimoine familial (Savonnet-Guyot, 1986, p. 33, 41-42).

Toutefois, la migration n'apportera pas l'autonomie complète. Les contributions d'un migrant individuel ne garantissent pas son mariage, mais exercent simplement une pression sur le chef du ménage. En fait, puisqu'il est toujours responsable des futurs arrangements matrimoniaux, on peut affirmer que le « choix de migrer ou non » stimule la compétition entre les jeunes hommes en ce qui concerne les transferts monétaires. Cette situation contraste avec le stéréotype habituel voulant que la migration conduise à la modernisation et à la naissance de l'individualisme, les jeunes hommes fuyant l'économie familiale pour amasser de l'argent dans le but de payer leur dot, outrepassant ainsi l'autorité de leurs aînés. Au sein des sociétés de lignage birifor, la migration agit comme un moyen différent d'accumuler de la richesse afin de faire pression sur le système, plutôt que comme une façon pour les jeunes hommes d'affirmer leur indépendance.

Par contre, la mobilité exerce un effet quelque peu différent sur les sociétés villageoises. Celles-ci combinent les autorités lignagères avec les autorités territoriales. Ces formes d'organisation sociale se retrouvent tout au long d'une bande de 800 kilomètres de l'ancienne Afrique de l'Ouest française – de la région de Bouaké en Côte d'Ivoire, au sud, jusqu'aux abords du pays dogon au Mali, au nord, et des territoires bwa au Burkina, à l'est, et jusqu'aux terres des Bambara au Mali, à l'ouest. Ces sociétés se distinguent par rapport aux organisations fondées sur le lignage par une plus grande concentration d'habitants, une plus grande diversité économique et une distinction plus marquée entre les classes sociales. Les Bwa constituent un bel exemple de ce type d'organisation sociale (Hertrich, 1996; Savonnet-Guyot, 1986, p. 49-51).

Au milieu des années 1990, la population bwa se chiffre entre 450 000 et 500 000 habitants répartis dans 450 villages du Burkina occidental et du Mali (Hertrich 1996, p. 18, note 7). Contrairement au mode d'habitat des Birifor, qui vivent en clans dispersés, les Bwa vivent dans des villages comportant des endroits publics très en vue. L'autorité revient surtout aux aînés qui l'exercent sur des ménages formés de 30 à 40 individus. Un conseil constitué des aînés de chaque ménage dirige le village, se prononçant sur des sujets comme la production agricole, l'attribution des terres et le commerce des cultures commerciales. D'autres institutions transversales, telles que les associations selon l'âge et la

société secrète Do, regroupent aussi des individus provenant de divers ménages pour la mise sur pied d'écoles d'initiation et d'autres rituels. Il n'existe aucune institution bwa supérieure au village (Héritier, 1996, p. 25-30, 35-59).

Comment le mode d'organisation sociale villageoise a-t-il influencé la migration ? Premièrement, l'accès à la terre n'était pas le même pour tous. Comme ailleurs au Burkina et en Afrique, la combinaison de l'autorité lignagère et territoriale signifie que les lignées les plus anciennes d'un village contrôlent les meilleures terres (Kuba, Lentz et Somda, 2003). Chez les individus provenant de lignées arrivées plus récemment au village, le manque d'accès à des terres fertiles encouragea probablement l'émigration. Deuxièmement, la production du ménage chez les Bwa est destinée à la collectivité et les aînés supervisent les travaux agricoles de près. La plupart du temps, les villageois cultivent des champs communautaires. Les hommes adultes travaillent ensemble, ne cultivant que rarement un petit coin pour eux-mêmes. Les femmes ne possèdent pas non plus individuellement de parcelles de terre. Un chef des cultivateurs orchestre le travail des jeunes hommes et le même processus trouve sa répartition chez les femmes. Bien que le chef partage théoriquement les préoccupations de ses jeunes camarades, il exerce aussi son autorité sur eux. Ce système limite nettement les possibilités d'un individu d'amasser des richesses, ce qui amène Savonnet-Guyot à présumer qu'il génère de la mobilité comme stratégie d'accumulation au plan individuel (Savonnet-Guyot, 1986, p. 53-54, 64-68, 76-77).

Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle, certaines sociétés villageoises ont aussi participé au trafic d'esclaves et elles en gardent même en captivité, ces deux facteurs supposant une certaine migration. Comme le note Patterson (1982) dans son étude maintenant classique, les esclaves sont considérés dans la plupart des sociétés comme des «étrangers» dont la valeur augmente proportionnellement à leur éloignement de leur patrie. Bien que les preuves de l'implication des Bwa dans ces activités soient faibles, celles impliquant les Sana, une autre société villageoise, sont nettement plus évidentes (Savonnet-Guyot, 1986, p. 86). En tant que société mandé vivant tout juste à l'ouest de Yatenga dans la partie centre-nord du Burkina, les Sana vendent des esclaves aux marchands jula qui les revendent à leur tour sur les marchés de la vallée du Haut-Niger (Tombouctou, Mopti, Gao) ou en territoire central mossi<sup>3</sup>. Bien que les esclaves ne jouent généralement pas un rôle direct dans la production domestique au sein de la société sana – peut-être parce que la faible taille de cette société ne lui permet pas de soutenir des institutions suffisamment élaborées pour contrôler un grand nombre de prisonniers – leur commerce permet d'accumuler des cauris, le principal symbole de la richesse de la

3. Sur les origines de l'ethnie jula et ses relations avec les sociétés de la boucle du Niger, voir Sanogo (2003).

lignée (Héritier, 1975, p. 492). De telles richesses confèrent prestige et pouvoir à leurs possesseurs, permettant des échanges favorables de filles et de nièces, et renforçant les capacités de production et de reproduction.

La migration liée à l'esclavage joue également un rôle important dans les relations entre les Sana et les bergers fulani. Les Fulani ont été la plus importante population pastorale du Sahel durant plusieurs siècles. En négociant des droits de pâturage leur permettant de nourrir leurs animaux sur les terres agricoles des Sana en saison sèche, ils assurent la fertilisation de ces terres. Les bergers permettent aussi à certains hommes sana d'épouser les filles de leurs esclaves. Les Sana étant une société patrilinéaire, la progéniture issue de ces unions joint les rangs des Sana (Héritier, 1975, p. 480). Ainsi, la mobilité des esclaves reste importante pour la reproduction et la production même chez les sociétés décentralisées des Sana et chez les Fulani.

Mais d'autres caractéristiques des sociétés villageoises ont tendance à militer contre la migration. Chez les Bwa, par exemple, le système matrimonial n'incite pas de façon évidente à la mobilité. Les arrangements de mariage ne dépendent pas de versements de dot en argent ou en nature ; les maris potentiels doivent plutôt du travail à leurs beaux-parents (Savonnet-Guyot, 1986, p. 67). Malgré une certaine stabilité, deux types de migrations se sont introduites depuis les dernières décennies : les migrations de travail, qui visent « la recherche de numéraire [...] dans les centres urbains ou les zones agricoles plus favorisées (plantations) » ; et les migrations peul, qui « correspondent aux séjours effectués par les jeunes hommes chez les Peul pour se procurer des têtes de bétail » avec pour objectif de retourner dans leur village avec des bœufs (Hertrich, 1996, p. 145).

En général, Savonnet-Guyot et d'autres chercheurs allèguent que dans les sociétés villageoises et les sociétés lignagères, le pouvoir politique est consultatif, divisé et négocié. Ces systèmes offriraient peut-être plus de possibilités tant à l'individu qu'au ménage. Cependant, ces types d'organisation sont peut-être aussi moins aptes à contrôler leurs migrants une fois qu'ils sont partis. Cette particularité les distingue des sociétés centralisées du Burkina, et plus notamment des Mossi.

### — Les sociétés centralisées et la migration : le royaume des Mossi

Vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les sociétés mossi dominent le nord, l'est et le centre du Burkina ; d'une telle façon que Savonnet-Guyot et Ritz-Müller allèguent que les Mossi constituent le pivot central de toute analyse de la vie sociale des Burkinabè. En fait, elle suggère l'existence d'une dynamique régionale opposant l'est mossi et l'ouest non mossi (Savonnet-Guyot, 1986, p. 18 ; Ritz-Müller, 2008, p. 274).

Conquérants d'abord et avant tout, les premiers Mossi du Burkina étaient, selon leur tradition orale, des migrants arrivés du sud à compter du XII<sup>e</sup> siècle. Plutôt qu'un flux massif, ces « invasions » sont le fait d'un petit nombre de



cavaliers dotés d'un arsenal militaire technologiquement supérieur qui leur permettait de conquérir pour ensuite dominer et intégrer les peuples locaux. Avec le temps, les guerriers mossi créent une série de royaumes centralisés au Burkina central, les plus importants étant Ouagadougou et Yatenga. L'expansion ultérieure du territoire sera souvent l'œuvre d'hommes jeunes et ambitieux de descendance royale qui créent de nouveaux royaumes sans soutien matériel substantiel de la part des royaumes du centre. Cette dynamique aura pour effet de créer une prolifération sans cesse croissante d'États mossi. Cette « mossi-isation » de l'espace burkinabè se poursuivra au <sup>xx</sup>e siècle, avec la colonisation des terres de l'ouest et du sud-ouest. Pourtant, ce processus d'intégration s'est élaboré de façon très inégale, ce qui a eu comme résultat une grande diversité culturelle entre les États mossi et à l'intérieur de chaque société dite mossi (Lejeal, 2002, p. 20-23 ; Marchal, 1975, p. 10, 12 ; Ki-Zerbo, 1972, p. 246-248 ; Echenberg, 1971, p. 24 ; Shillington, 2005, p. 99, 100, 102 ; D. Ouédraogo, 1986, 2<sup>e</sup> partie ; Nacanabo, 2003 ; Bruyer, 2003).

En 2007, la population mossi se chiffrait à quelque 7 300 000 habitants, plus de 50 % de la population totale du Burkina (Ritz-Müller, 2008, p. 273-274). Répartis sur 63 500 kilomètres carrés, ils vivent dans 20 royaumes divisés en deux groupes : un premier bloc couvre le centre et le sud avec Ouagadougou comme ville importante, et inclut les villes de Lalgaye, Wagay, Tenkodogo, Konkistenga, Yako, Tema, Mané, Bousouma, Boulsa Kayao, Koupéla et Pao ; et un second bloc, plus au nord, formé du royaume de Yatenga et de ses États associés du Bousou, Darigma, Nieséga, Risiam, Zirenga et Ratenga. Peut-être plus directement menacée par les États musulmans avoisinants, Yatenga est plus centralisée que Ouagadougou (Izard, 1986, p. 529 ; Savonnet-Guyot, 1986, p. 110, 112).

En dépit de ces divisions politiques, les sociétés mossi partagent des orientations idéologiques et politiques semblables ; la croyance en une même origine, la langue et une vision commune du pouvoir politique dont la soumission à un gouvernement central (Savonnet-Guyot, 1986, p. 88 ; Nacanabo, 2003). Mais encore plus remarquable est la capacité des sociétés mossi d'intégrer des peuples conquis ou assimilés.

En dépit de cette image idéalisée, qui représente surtout une vision mossi du passé, d'importantes divisions internes subsistent. Les vestiges des différences ethniques divisent, par exemple, les premiers habitants de la région (Fulse, Kalamse, Kamboïnse, Kibse et Ninise) et les conquérants (les Mossi). Ces distinctions se traduisent par trois castes, les « gens de la terre » (les premiers habitants), les « gens du pouvoir » (les conquérants), et les forgerons (Izard, 1986). Les gens du pouvoir incluent la lignée dirigeante (les Namse), les lignées disqualifiées politiquement ou sur le plan religieux pour exercer le pouvoir (les Talse), et les captifs royaux.

Par rapport aux autres États centralisés d'Afrique de l'Ouest, les royaumes mossi sont passablement faibles, ce qui s'explique principalement par des facteurs de nature économique : « [Leurs] fondements économiques ne furent jamais assez solides pour soutenir un niveau de centralisation plus élevé, et leurs chefs les plus forts testèrent seulement les limites du système ; ils ne purent changer le système en tant que tel » (Skinner, 1964, p. 125). Pourquoi les assises économiques de la société mossi sont-elles si faibles ? Certainement en partie parce que le caractère rudimentaire de la technologie agricole ne permet pas la production d'importants surplus (voir Hammond, 1966). Skinner croit qu'en général, les hauts dirigeants tentent de limiter la capacité des chefs locaux de soutirer des surplus des agriculteurs mossi.

Mais ces initiatives n'ont de toute évidence pas beaucoup de succès, parce que ces chefs profitent de leur statut de plusieurs façons. D'abord, leurs sujets leur doivent de nombreux types de travaux. Par exemple, les habitants du Wubritenga, dans la grande région de Ouagadougou, ont déterminé cinq types de travaux imposés par leurs chefs : le *pang-tuuma* ou le travail imposé par la force ; le *na-koobo*, les travaux agricoles faits en faveur du chef ; le *toogo*, une prestation spéciale de travail dans les champs de mil dont la récolte est destinée à la production de bière consommée pendant les cérémonies de prémices ; le *su-soaaga* ou l'obligation de participer à la construction des maisons, le nettoyage des cours, la fabrication des toits, ainsi de suite ; et enfin le *fadgo*, une sorte de taxe en nature et en argent versée pour marquer la récolte et le nouvel an (Diallo, 1995, p. 165-166).

De plus, à Yatenga et à Ouagadougou, paysans et esclaves travaillent dans de vastes domaines contrôlés par les nobles, et les roturiers font don de céréales et d'autres aliments à leurs supérieurs. Les chefs imposent également des taxes sur les activités commerciales et exigent une rémunération pour rendre des décisions judiciaires (Skinner, 1964, p. 107-113 ; Kaboré, 1966, p. 97 ; Hammond, 1966 ; Savonnet-Guyot, 1986, p. 108-109, 120-121). Il est important de souligner que certains de ces devoirs envers les chefs mossi ont persisté après la conquête coloniale qui a imposé ses propres demandes de travail sans rémunération (Diallo, 1995).

Les chefs mossi orchestrent aussi des échanges de femmes mariables entre les lignées (*pughsiudé*), ce qui leur apporte des avantages économiques et contribue à l'accroissement de leur progéniture (Ritz-Müller, 2008 ; Savonnet-Guyot, 1986, p. 117-119). Les jeunes hommes mossi, qui ne peuvent planifier leur propre mariage, sont dépendants des chefs et des autres aînés pour trouver une conjointe. Très souvent, un chef peut décider d'ajouter une femme à son propre ménage plutôt que de laisser un jeune homme sous sa dépendance se marier (Mangin, 1921, p. 30). Plus encore, la première fille née de ces unions organisées est souvent remise au chef ou à l'aîné qui a orchestré le mariage, perpétuant ainsi ce système et l'exercice de son autorité (Echenberg, 1971, p. 32).

D'un côté, un tel système incite les jeunes hommes à se comporter de façon docile, chacun d'entre eux cherchant à s'attirer les faveurs des plus vieux dans l'espoir qu'ils lui procurent une épouse. De l'autre, cette inégalité de pouvoir entre père et fils génère une importante tension à l'intérieur de la famille (Skinner, 1961). Au début des années 1970, cette pratique régissait encore 80 % des mariages mossi. Plus récemment, l'argent est venu jouer un rôle plus important dans ces arrangements. Les aînés de la lignée et leurs filles éligibles tendent à approcher directement de riches individus plutôt que d'organiser des arrangements de mariage en passant par les têtes dirigeantes de leur lignée (Savonnet-Guyot, 1986, p. 117-119).

La migration joue un rôle clé dans la production et la reproduction des Mossi. Dans toutes les sociétés burkinabè sauf une, le mariage est et demeure toujours « virilocal » ; c'est pourquoi la migration des femmes dans les villages de leurs maris représente une forme importante de mobilité (Mangin, 1921, p. 28-29 ; Finnegan, 1976, p. 147). Cet échange de femmes entre divers groupes patrilineaires est essentiel au renouvellement de la force de travail ; et parce que les femmes travaillent elles aussi aux champs (Hammond, 1966, p. 79-84), l'échange contribue aussi directement à la production. Skinner (1960) résume ainsi les liens entre l'autorité, le mariage, la production et la reproduction :

Les mariages mossi excluent de part et d'autre tout parent connu, et ils sont orchestrés par le chef de ménage qui en scelle les alliances par des échanges de cadeaux avec les chefs de ménages non apparentés [...] Les hommes mossi se réjouissent de prendre épouse aussi bien en raison de leur capacité reproductrice qu'en raison des travaux qu'elles exécuteront aux champs (p. 378).

Pour les hommes, le mariage n'implique généralement pas de migration. Toutefois, compte tenu du contrôle serré que les aînés exercent sur les arrangements de mariage, Savonnet-Guyot prétend que les jeunes hommes frustrés de ne pouvoir prendre épouse sont peut-être partis. Cela est certes une réalité au xx<sup>e</sup> siècle :

Quand le jeune fermier mossi émigre en Côte d'Ivoire ou au Ghana, ce n'est pas nécessairement pour obéir aux règles capitalistes. C'est peut-être simplement pour échapper à la logique du *pog-syure*, cette coutume régissant l'échange de femmes au profit de groupes dont il est exclu (Savonnet-Guyot, 1986, p. 13).

Au xx<sup>e</sup> siècle à tout le moins, la migration permet aussi à un ménage de s'ajuster aux divers besoins – à court ou à moyen terme – de main-d'œuvre, par l'ajout de personnes, sur une base temporaire ou encore en permanence. Le placement d'enfants, par exemple, conduit certains parents à envoyer leur premier fils au village de sa mère durant une partie de son enfance (Finnegan, 1976, p. 156-162). Cette mobilité compense la lignée de la mère pour la main-d'œuvre perdue lors

de son mariage et de sa migration. De plus, la famille élargie se scinde parfois en petits groupes pour les activités de production et de consommation, ce qui exige souvent des déplacements. Vu le caractère patriarcal et gérontocratique des dirigeants mossi, cette flexibilité dans la répartition des travailleurs peut avoir apporté, quoique non intentionnellement, une certaine autonomie aux femmes, ainsi qu'aux jeunes ménages et aux jeunes hommes faisant partie des ménages de leurs aînés (voir Hopkins, 1973, p. 21-23).

Les esclaves constituent une autre partie importante de la force de travail mossi, et, comme chez les Sana, cet esclavage engendre aussi de la migration. Avec l'abolition progressive du trafic « de l'Atlantique » au début du XIX<sup>e</sup> siècle, la valeur à l'exportation des esclaves chutera brusquement, ce qui les rendra par conséquent plus abordables sur les marchés africains. Au même moment, l'intégration croissante de l'Afrique subsaharienne aux réseaux commerciaux du capitalisme international augmentera la valeur des esclaves comme travailleurs. En Afrique de l'Ouest, et particulièrement au Sahel, l'utilisation de travailleurs esclaves pour produire des marchandises se répandra rapidement vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (Cordell, 2013, p. 182-183 ; Klein, 1983, p. 88, 1993a)<sup>4</sup>.

La conquête par les Mossi d'esclaves chez leurs voisins mandé et voltaïques moins puissants conduira à l'immigration forcée des Sana, des Gurunsi et des Busansi, entre autres (Mangin, 1921, p. 62 ; Marchal, 1975, p. 15-17 ; Skinner, 1964, p. 113). Ils achetaient également des gens auprès de commerçants. De retour en territoire mossi, certains de ces prisonniers seront attribués aux lignées mossi à titre de travailleurs agricoles, alors que d'autres agiront à titre de serviteurs dans la vingtaine de palais mossi (Echenberg, 1971, p. 27 ; Skinner, 1964, p. 113-115). Dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, des villages complets de prisonniers cultiveront les vastes terres des nobles mossi (Marchal, 1975, p. 17 ; Savonnet-Guyot, 1986, p. 99). Les commerçants musulmans qui vivent parmi les Mossi recherchent aussi des esclaves pour cultiver leurs champs, afin de se libérer et d'exercer leur commerce. De plus, les forgerons souhaitent prendre des femmes esclaves comme épouse (Savonnet-Guyot, 1986, p. 106 ; Finnegan, 1976, p. 124-130). Les Mossi s'impliquent aussi dans le trafic d'esclaves du Sahara, agissant souvent comme intermédiaires en vendant ou en revendant des prisonniers à des groupes de marchands itinérants (Shillington, 2005, p. 102). La noblesse taxe la

4. Les chercheurs se sont affrontés pour déterminer si les esclaves de sexe féminin étaient évalués en fonction de leur potentiel productif ou reproducteur (voir Robertson et Klein, 1983, p. 3-25). Miers et Kopytoff (1977, p. 14), dont l'approche théorique sur l'esclavage en Afrique mettait en lumière l'intégration des esclaves, mettent l'accent sur leurs capacités de reproduction. À l'inverse, Meillassoux (1975a, 1975b et 1975c, 1983, p. 49-66) prétend que les femmes étaient surtout évaluées pour leurs capacités de travail. Klein (1983, p. 88) propose une distinction intéressante entre la place des femmes esclaves dans un mode de production domestique, où elles étaient évaluées selon leur double potentiel productif et reproducteur, et leur créneau dans un mode de production esclavagiste, où on les évaluait surtout comme des travailleuses.

vente d'esclaves (Mangin, 1921, p. 62-63 ; Echenberg, 1971, p. 31 ; Skinner, 1964, p. 114 ; Savonnet-Guyot, 1986, p. 106)<sup>5</sup>. Les royaumes mossi sont particulièrement célèbres pour leur production d'eunuques, les esclaves les plus prisés sur le marché saharien et transsaharien (Mangin, 1921, p. 16, 17, 19, 62).

La migration commerciale est aussi importante au Burkina précolonial, et surtout chez les Mossi. Les Yarse, une population d'origine mandé liée aux Mossi, ont probablement migré au Burkina vers le xv<sup>e</sup> siècle, et ils y exercent encore un rôle commercial majeur de nos jours (Marchal, 1975, p. 18 ; D. Ouédraogo, 1976, p. 29-30 ; Izard, 1970, p. 219-223, 1986). Toutefois, comme c'est le cas dans plusieurs sociétés burkinabè, le commerce extérieur se fait principalement par l'intermédiaire des Jula et des Hausa, deux des plus importantes diasporas d'Afrique de l'Ouest. À la manière de la plupart des diasporas commerciales, certains de ces marchands s'installent chez les Mossi et s'intègrent à l'économie locale, alors que d'autres se déplacent entre les villages<sup>6</sup>. Tout comme les Mossi, les Jula et les Hausa achètent des biens et des esclaves qu'ils revendent aux marchands des caravanes. Les Jula font le commerce à l'intérieur de la région, échangeant des biens et des personnes avec Tombouctou et ses communautés avoisinantes au nord, et avec les Asante et d'autres sociétés au sud (Sanogo, 2003 ; Héritier, 1975, p. 503 ; Skinner, 1965, p. 111).

Relativement aux distinctions entre les États mossi et les communautés villageoises, il faut retenir la grande influence de l'autorité mossi, qui explique en partie pourquoi les sociétés mossi ont répondu différemment des autres sociétés burkinabè à la migration de travail rémunéré. Prothero (1981, p. 482) suggère que l'infiltration progressive de l'espace burkinabè par les Mossi a créé une culture politique dont les capacités coercitives s'étendent bien au-delà des espaces mossi proprement dit pour capter les migrants mossi à l'étranger – que ce soit au cours de la colonisation de nouvelles terres qui a commencé avec l'arrivée des Mossi au Burkina au xv<sup>e</sup> siècle, ou durant la nouvelle époque de la migration de travail rémunéré ayant débuté avec la conquête coloniale.

## LA CHRONOLOGIE DE LA CONQUÊTE COLONIALE ET DU RÉGIME COLONIAL

Les dernières décennies du xix<sup>e</sup> siècle ont été témoin de la conquête coloniale et de la fin de l'autonomie africaine. Pendant que l'ingérence des Européens dans les affaires intérieures africaines augmente graduellement au cours du xix<sup>e</sup> siècle, et particulièrement après 1850, la conférence de Berlin de 1884-1885 formalise ce processus. Le traité de Berlin, ratifié au terme de cette rencontre,

5. Au xix<sup>e</sup> siècle, cette taxe s'élevait à 1000 cauris par captif (Echenberg, 1971, p. 31 ; Skinner, 1964, p. 114).
6. Voir Curtin (1984, p. 1-59) pour une description classique et une analyse des diasporas commerciales et des réseaux de diasporas en Afrique.

définit les règles du jeu de la colonisation européenne qui se traduit finalement par la fragmentation de l'Afrique de l'Ouest en colonies administrées par la France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et le Portugal (voir Lejeal, 2002, p. 24-31 ; Paillard, 1994, p. 184-191 ; Shillington, 2005, p. 301-316 ; Boahen, 1985 ; Gueye et Boahen, 1985).

Presque tout l'intérieur de l'Afrique de l'Ouest, y compris la région qui va devenir le Burkina Faso, tombe sous la domination française. Les sociétés mossi réagiront différemment des sociétés non mossi à l'intervention des Français. Bien que certains dirigeants, tel Mogho Naba Wobgho de Ouagadougou, résistent initialement (Lejeal, 2002, p. 30-43 ; Bretout, 1976), les États mossi capituleront rapidement. Les sociétés villageoises et les sociétés lignagères, parce qu'elles sont moins centralisées, représentent pourtant un plus grand défi parce que les forces coloniales doivent les conquérir une à une. Ces diverses réactions auront d'importantes répercussions pour la migration.

Les Européens entrent en contact direct avec les sociétés burkinabè pour la première fois en 1886-1887 et 1888, alors que le Mogho Naba Wobgho de Ouagadougou, l'un des deux plus importants États mossi, reçoit à son tour l'Allemand Krause et le Français Binger (Binger, 1892 ; Thobie, 1991, p. 634, 654). Plus tard, en 1890, l'envoyé français Crozat proposa un traité entre la France et Ouagadougou, ce que le Mogho Naba Wobgho refuse. L'année suivante, Naba Wobgho renvoie le voyageur français Monteil. En fait, à la suite d'un traité commercial avec la Grande-Bretagne en 1894, imposé à Ouagadougou par le délégué afro-britannique George Eykem Ferguson, il semble que le territoire mossi méridional ait même pu devenir une colonie britannique (Balima, 1970, p. 42-43 ; Skinner, 1964, p. 142-148 ; Thobie, 1991, p. 634, 654).

Cependant, l'intérêt des Français pour les territoires appelés à devenir le Burkina refait surface plus tard dans la décennie, particulièrement après que des expéditions en Afrique centrale aient mis en lumière la perspective d'un vaste domaine français qui s'étendrait « du Niger au Nil ». Positionnés de façon sécuritaire au Soudan (l'actuel Mali), les Français amorcent leur conquête du Burkina par l'ouest au début de 1895, avec la signature des traités de protectorat entre les dirigeants mossi de Fada N'Gourma et de Yatenga et les forces armées françaises (Balima, 1970, p. 41-43 ; Merlet, 1995 ; Thobie, 1991, p. 653 ; Lejeal, 2002, p. 30-44).

Mais la conquête de Ouagadougou, le plus grand État mossi, s'avérera un plus grand défi et se fera avec plus de violence (voir Bretout, 1976). Yako, un État satellite de Ouagadougou, résistera à une expédition française commandée par Destenave au mois de juillet 1895, ce qui le forcera à battre en retraite à Bandiagara. Un an plus tard, un plus grand commando, commandé par Voulet, entreprendra de consolider son autorité sur Yatenga et de conquérir

Ouagadougou et les territoires gurunsi à l'est. En septembre 1896, Voulet envahira Yako, y mettra feu et prendra d'assaut Ouagadougou, obligeant Mogho Naba Wobgho à chercher refuge dans le territoire britannique de la Côte d'Or (l'actuel Ghana), au sud. Les Français le remplaceront par Naba Sighiri, qui signera, en janvier 1897, un traité reconnaissant l'existence d'un protectorat français et marquant le début d'une alliance entre les conquérants et d'importantes factions de l'aristocratie mossi (Skinner, 1964, p. 148-153 ; Sanogoh, 1977, p. 8 ; Savonnet-Guyot, 1986, p. 130-131 ; Merlet, 1995, p. 239-283 ; Obichere, 1971, p. 485-486).

Néanmoins, le statut de Ouagadougou sera remis en question pendant près de deux années de plus. Sur la base de l'entente commerciale de 1894, Naba Wobgho tentera en 1897 de convaincre les Britanniques de revendiquer les territoires mossi méridionaux et de le remettre au pouvoir. Toutefois, la détermination des Français à conserver leur emprise sur le territoire sera renforcée au début de 1897 au cours de la rencontre, en territoire gurunsi, de la mission Voulet en provenance de l'ouest, et de la mission Baud, venant du Dahomey ; cette convergence réunit les zones sous l'emprise des Français en Afrique de l'Ouest. Néanmoins, les Anglais entreprendront un dernier effort en déployant, en 1898, des troupes en territoire mossi pour affronter les Français. Cependant, contrairement au dénouement qui s'était produit la même année à Fashoda, sur les abords du Nil, alors que les Français avaient abdiqué les premiers, cette fois, ce sera le tour des Britanniques de s'exécuter en territoire mossi. Ils se retireront en moins d'un mois. Naba Wobgho, qui reste un héros pour les Mossi, mourra en exil sur la Côte d'Or au début de 1905 (Bretout, 1976, p. 82-85, 91-92 ; Balima, 1970, p. 43-46, 49, 53-55, 58-61 ; Thobie, 1991, p. 654, 656, 660 ; Merlet, 1995).

La conquête par les Français de ce qui reste du Burkina se fera parallèlement. L'expédition de Voulet avancera en territoire gurunsi, à l'est des Mossi, en 1896 (Merlet, 1995, p. 241-246 ; Thobie, 1991, p. 654). En 1894, après plusieurs décennies marquées par les attaques des chasseurs d'esclaves zarma et dagomba, que les migrations saisonnières amenaient dans la région chaque année à la recherche de captifs, plusieurs villages gurunsi ont reconnu l'autorité de Hamaria, un dirigeant gurunga. Bien que Hamaria ait effectivement été au service des Zarma auparavant, le ralliement à ce chef semble offrir la meilleure défense contre les Français. Lorsque l'expédition de Voulet se pointe deux ans plus tard, les Français signent un traité avec ce dernier. Bien que cet accord oblige les Français à défendre Hamaria contre les Zarma en mars et juin 1897, il leur permet aussi de consolider leur contrôle ; au cours des mois qui suivent, ils signeront des traités avec plusieurs dirigeants gurunsi (Rouch, 1960, p. 374-375 ; Balima, 1970, p. 61-63 ; Painter, 1988, p. 88-90).

Les Français conquerront d'autres sociétés burkinabè à la même époque. Destenave mènera une expédition contre les Sana en janvier 1897 et affrontera les Bobo le mois suivant. Plus tard en 1897 et en 1898, il fera capituler les Lobi, les Dagari, les Birifor, les Bussansi, les Marka, les Dioula, les Senufo et les Fulani

à l'ouest et au nord (Balima, 1970, p. 63-64). En 1898 également, les forces françaises occuperont Bobo-Dioulasso, le plus important centre urbain du sud-ouest. Et en 1901, un poste militaire sera établi à Gaoua, la patrie des Dagari et des Lobi, dans la zone frontalière cruciale près de la colonie anglaise de la Côte d'Or (Sanogoh, 1977, p. 8).

Entre 1896 et 1904, la France gèrera les terres, appelées à devenir le Burkina, comme un territoire militaire. On y laisse les officiers français « gèrer » toute rèsistance à leur autorité, un phènomène particulièrèmment répandu dans les sociétés décentralisées. De la même manière, le régime militaire fait place à un gouvernement civil en 1904, quand les Français regroupent les terres de l'ouest et de l'est pour en faire la nouvelle colonie du Haut-Sénégol-Niger. Ils ajoutent cette nouvelle colonie à l'Afrique de l'Ouest française (AOF), la fédèration créée en 1895 et formée de l'ensemble de ses premières colonies. Une quinzaine d'années plus tard, soit en mars 1919, après près d'un quart de siècle de domination française, un décret administratif crée la colonie de la Haute-Volta, l'actuel Burkina Faso, fédérant celle-ci à l'AOF (Lejeal, 2002, p. 443-444 ; Balima, 1970, p. 67 ; Ki-Zerbo, 1972, p. 436 ; Savonnet-Guyot, 1986, p. 130-131 ; Thobie, 1991, p. 706).

## **LA CRÉATION D'UN SYSTÈME DE MIGRATIONS DE TRAVAIL : LES POLITIQUES COLONIALES DE MAIN-D'ŒUVRE, 1900-1946<sup>7</sup>**

En servant de toile de fond, un examen des politiques coloniales françaises permettra de mieux mettre en contexte les données de l'enquête nationale de 1974-1975 présentées dans le chapitre 3. Nous consacrons un chapitre distinct à cette période du fait de la remarquable continuité des politiques françaises de main-d'œuvre. Afin de tracer un portrait plus nuancé des changements qui se sont produits au cours de cette première moitié du xx<sup>e</sup> siècle, nous scindons ce demi-siècle en deux sous-périodes, soit 1900 à 1931 et 1932 à 1946.

La première sous-période, marquée par l'implantation du régime colonial, débute avec l'instauration, au début du siècle, d'une administration dont une des premières actions est d'imposer une taxe par habitant, et se termine par l'achèvement des travaux d'infrastructures de base – notamment d'un large réseau routier – dans les années 1920. La deuxième sous-période, souvent désignée comme l'ère de « l'apogée du colonialisme », s'étend de la conquête coloniale jusqu'à la contestation nationaliste, alors que les Français au Burkina – ainsi que d'autres puissances européennes ailleurs – tentent de restructurer les sociétés africaines pour leurs propres desseins.

7. Pour une analyse détaillée des politiques coloniales en matière de migrations au Burkina Faso pour la période 1916-1960, voir Mandé, 1997.



Les Français ne réussiront jamais à forcer ou à inciter suffisamment d'hommes à se déplacer, ce qui les obligera à revoir fréquemment leurs politiques. La réaction la plus spectaculaire à cette situation sera le démantèlement du Burkina colonial entre 1932 et 1947 et sa répartition entre les territoires français avoisinants, le tout dans le but premier de stimuler la migration en Côte d'Ivoire (Yao, 2003 ; Balima, 1970, p. 78). L'année 1932 est une année charnière dans l'histoire du Burkina colonial et, pour cette raison, nous l'avons choisie pour marquer notre analyse chronologique. Nous essayons de surtout vérifier si cette stratégie affectera les personnes visées et, le cas échéant, de quelle manière.

La domination coloniale a créé des demandes sans cesse accrues de travailleurs africains à travers toute l'Afrique (voir, entre autres, Cordell et Gregory, 1987 ; Fall, 1993 ; Cissé, 2013 ; Gary-Toukara, 2008 ; Babassana, 1978 ; Nzula, Potekhin et Zusmanovich, 1979 ; Zegeye et Ishemo, 1989). Les Européens sont en minorité partout, même dans les territoires de l'Afrique de l'est et du sud, ce qui rend impérative la mobilisation de travailleurs africains pour les mettre à leur service. D'une façon ou d'une autre, les pouvoirs européens doivent extraire des richesses de leurs colonies car, dans la métropole, ils doivent faire face à des groupes fortement opposés à l'expansion outre-mer croyant que l'argent servant à la conquête serait plus utile chez eux. Il en découle que tant les adeptes que les opposants à la colonisation feront rapidement pression pour que des politiques soient mises en place afin de rendre les colonies autosuffisantes. Pour ainsi dire, ils mettront de l'avant des mesures visant à forcer les peuples colonisés à financer leur propre exploitation.

Même avant que les Français ajoutent le Burkina Faso à leurs possessions d'Afrique de l'Ouest, des visiteurs français avaient implicitement désigné le territoire comme réserve de main-d'œuvre<sup>8</sup>. En 1891, par exemple, Crozat écrivait que « les Mossi sont trop nombreux pour une terre aussi inhospitalière ; déduisons de ce constat l'existence d'un capital immédiatement exploitable » (Crozat, 1891, cité dans Coulibaly, 1978, p. 46). La plupart des mesures et mécanismes mis en place par les Français pour extraire de la main-d'œuvre et des richesses du Burkina colonial ont aussi créé, que ce soit directement ou indirectement, une nouvelle dynamique migratoire dans la région.

### — **L'élimination des systèmes compétitifs de mobilisation des travailleurs : l'abolition de l'esclavage**

La mobilisation de travailleurs burkinabè nécessitera l'élimination de l'esclavage domestique, une autre forme de travail involontaire, ce qui rencontre une opposition substantielle de la part des propriétaires d'esclaves. Les Français aboliront

8. Sur les diverses acrobaties auxquelles l'administration coloniale et les administrateurs se sont livrés pour créer les données démographiques sur la population au Burkina coloniale, voir Gervais et Mandé (2010).

l'esclavage dans leurs possessions coloniales dès 1848. Cependant, craignant de s'aliéner une certaine élite locale de propriétaires d'esclaves faisant partie de leurs alliés, les autorités françaises en place en Afrique de l'Ouest progresseront lentement, instaurant leurs mesures antiesclavagistes de façon sélective. En fait, il faudra deux ou trois décennies pour éliminer cette situation au Sahel. Tel qu'il en est fait mention par Roberts, qui fait référence au Soudan français, la liberté n'apparaîtra qu'après 1905 et uniquement parce que plusieurs anciens esclaves « finirent par abandonner leurs maîtres ou parce qu'ils négocièrent une nouvelle relation avec eux » (Roberts, 1988, p. 282-284).

Il faut noter que les autorités britanniques perçoivent elles aussi l'esclavage comme une forme de main-d'œuvre compétitive qui doit tôt ou tard être éliminée en tant que partie du projet de colonisation. Gann mentionne, à ce propos :

[l]'esclavage maintenait un système économique en opposition avec le système européen de travail rémunéré. Le commerce d'esclaves était en fait la première forme de migration de travail en Afrique. Avant qu'elle ne soit supprimée, la nouvelle forme de migration de travail, caractérisée par un contrat signé et un reçu d'impôt plutôt que par le mousquet du marchand d'esclaves, n'aurait pas pu voir le jour. Sans elle, la pénétration économique des Européens et l'exploitation effective des ressources du territoire n'auraient pas été possibles (Gann, 1954, p. 49-50).

La libération prendra diverses formes, qui engendreront migration et peuplement. Parfois, l'administration permettra aux chefs de mettre sur pied de nouveaux villages pour les anciens esclaves ; quelquefois encore, les autorités elles-mêmes fonderont des *villages de liberté* pour les anciens captifs. Si l'objectif officiel est humanitaire, leurs besoins en main-d'œuvre constituent également un motif d'abolition. Ces villages recèlent des réserves de main-d'œuvre fiables et leur emplacement est souvent dicté par les besoins de l'administration coloniale (Bouche, 1968, p. 87-88). Le fait que le rôle principal de ces villages soit de fournir de la main-d'œuvre docile et à bon marché plutôt que de promouvoir la liberté sera rappelé par un commandant supérieur du Haut-Sénégal-Niger en 1890. Parlant d'un village de liberté situé près de Kayes, il notera que

[...] ce village représente pour nous qui siégeons au gouvernement l'assurance d'une réserve de travailleurs sur lesquels nous pouvons toujours compter, et qui constituent une ressource appréciable pour les travaux publics et les transports, même en cas de grève générale de la population, comme ce fut le cas récemment (Bouche, 1968, p. 146).

Durant les premières années de la domination coloniale, ces villages constitueront les premières sources de main-d'œuvre pour les tâches les plus ardues, telles que la construction du chemin de fer ou le portage sur de longues

distances. Mais leur existence sera de courte durée. Les rudes conditions de vie des esclaves affranchis, doublées d'une hostilité envers leurs anciens maîtres, inciteront plusieurs d'entre eux à s'enfuir. Au Burkina colonial, par exemple, certains de ces villages fondés près de Bobo-Dioulasso, de Ouahigouya, de Ouagadougou, de Koury, de Boromo et de Dori, disparaîtront tous avant 1910. L'abolition de l'esclavage découlera aussi d'une autre pratique par laquelle les chefs de villages remplissaient parfois les quotas de conscrits militaires qu'on leur affectait avec d'anciens esclaves (Meillassoux, 1975a, p. 13).

L'effet de l'abolition de l'esclavage sur les rapports sociaux de production au Burkina colonial n'a pas été analysé en détail. Mais nous pouvons envisager plusieurs scénarios. Premièrement, il est possible que l'abolition ait conduit à une exploitation encore plus intense du travail domestique et du clientélisme (voir Cordell, Gregory et Piché, 1987, p. 24-26). Cependant, Swindell (1985, p. 151) laisse supposer un changement plus radical, à savoir que le travail agricole communautaire, souvent cité comme la plus importante forme d'organisation du travail en Afrique de l'Ouest, serait en fait un phénomène récent ayant surgi – ou à tout le moins s'étant développé – en réponse à l'élimination de l'esclavage. Ces nouvelles réorganisations du travail pourraient aussi avoir occasionné des conflits et des départs.

L'abolition de l'esclavage au Burkina pourrait aussi avoir incité d'anciens propriétaires d'esclaves à devenir eux-mêmes des migrants – dans une stratégie visant à remplacer les revenus anciennement générés par leurs esclaves ou par le commerce de ces derniers. Cela a certainement été le cas chez les Soninke de la vallée du fleuve Sénégal. En effet, il semble que certains nobles soninke aient compensé la perte de leurs esclaves en émigrant au Sénégal pour travailler dans les champs d'arachides ou encore en France (Cordell, 2013, p. 182-184 ; Pollet et Winter, 1971, p. 126-135 ; Timera, 1991 ; Traoré, 1994). Ils utilisaient ensuite les gains tirés de ces voyages pour embaucher des travailleurs salariés (*surgas*) chez eux dans la vallée (voir Manchuelle, 1989b, p. 114-115). Dans tous les cas, il est clair que les efforts des Français pour abolir l'esclavage durant la première décennie du xx<sup>e</sup> siècle ont évolué parallèlement aux premiers programmes de recrutement de travailleurs.

### — Le recrutement des travailleurs

En Afrique de l'Ouest française, et plus particulièrement au Burkina colonial, les besoins en main-d'œuvre africaine donneront lieu à plusieurs programmes de recrutement. Le premier de ces programmes sera le travail forcé et, du point de vue de l'administration, il représente davantage une taxe locale sur le travail qu'une véritable forme d'emploi. Mais mis à part le travail forcé, les sociétés burkinabè fournissent un apport de travailleurs pour les travaux publics à travers tout le Burkina, ainsi que pour le service militaire, la construction du chemin de

fer au Burkina et ailleurs, et pour l'entreprise privée dans la colonie et en Côte d'Ivoire (Cordell, 2013, p. 189-194 ; Mandé, 1995, 1997 ; Gervais, 1990, II, p. 201 ; Pacere, 2004, p. 31-41). Malgré des variations de forme et d'intensité, chaque programme perdurera tout au long de la période « forte » du colonialisme et même au-delà de la Seconde Guerre mondiale. Plus encore, chacun d'entre eux générera des flux migratoires<sup>9</sup>.

### — Le travail forcé au Burkina colonial : les prestations

Le recrutement des travailleurs burkinabè demeure assez aléatoire durant et immédiatement après la conquête française, et prend habituellement la forme d'une demande de porteurs pour les convois et avant-postes militaires. Même à cette époque, le travail forcé sert à des tâches comme l'ouverture des routes et l'entretien des puits (Mercier, 1933, p. 38-39 ; Deniel, 1968b, p. 44-46). Mais bientôt, la permanence de la présence française nécessitera un approvisionnement plus régulier en travailleurs. Pour assurer la restructuration des sociétés burkinabè commandée par la *mission civilisatrice*, le régime colonial a d'abord et avant tout besoin d'une infrastructure. Le travail est difficile, les conditions assez pauvres, et la rémunération minimale ou tout simplement inexistante. Pour ces raisons, et parce qu'ils ne voient pas de bénéfices directs pour eux-mêmes, les paysans burkinabè démontrent peu d'enthousiasme pour ce type d'emploi.

En 1903, l'administration coloniale cherche à remédier à cette situation en imposant la journée de travail forcé (Marchal, 1980, p. 6, 1985 ; Coulibaly, 1986). Le règlement sur les prestations sera sans doute la plus ancienne et la plus grossière des mesures françaises visant à assurer l'approvisionnement en main-d'œuvre africaine. Il requiert que chaque village fournisse annuellement à l'administration locale un certain nombre de personnes/jour de main-d'œuvre sans compensation. Les affectations initiales les plus importantes concerneront la construction de routes, de ponts et d'édifices administratifs, et plus tard, les projets de barrages, des puits, des lignes télégraphiques et des pistes d'atterrissage. De telles infrastructures amélioreront les communications et permettront aux administrateurs d'exercer un contrôle militaire et politique plus efficace sur les sociétés burkinabè.

Bien que la politique officielle préconise le recrutement d'hommes pour le travail forcé et que les rapports administratifs mentionnent presque uniquement les hommes, on a également recruté des femmes. Au Burkina, par exemple, parmi les femmes interviewées en 1973-1974 dans l'enquête nationale de

9. On connaît peu de choses sur les conditions de travail concrètes liées à la construction du chemin de fer par les travailleurs burkinabè. Pour avoir une idée des conditions pénibles de ce genre de recrutement, on peut se référer à l'expérience historique du Congo telle que racontée par Van Reybrouck (2012).

migration, 7,6 % ont noté avoir migré pour effectuer le travail forcé entre 1900 et 1946. Ce qui est plus étonnant, 2,2 % ont répondu de la même façon pour la période 1947-1959 – après la fin officielle de la politique de travail forcé (voir chapitre 5). Ces données d'enquête sont confirmées par les récits collectés par Michèle Dacher auprès des femmes gouin en 1970 et 1982-1991 : « Bien que les textes en excluent les femmes et les enfants, les vieux gouin mentionnent fréquemment la présence de ceux-ci sur les chantiers de la voie ferrée et de la route nationale » (Dacher, 1997, p. 138).

L'entrée en vigueur de la législation, rapportée dans plusieurs *journaux officiels* de la fédération et de la colonie en 1912, 1919, 1924, 1930 et 1937, précise que les *prestataires* (les travailleurs mobilisés par la prestation) doivent être affectés dans les environs de leur village. Avec le temps, toutefois, les autorités relâchent ces restrictions. La législation de 1912, par exemple, exigera que les travailleurs affectés à plus de cinq kilomètres de chez eux soient dédommagés en argent ou en biens. Après 1919, les autorités pourront affecter des travailleurs dans un rayon de 25 à 30 kilomètres ou à un jour de marche de leur village, et ce, sans aucune compensation. De plus, l'autorité en chef de la colonie (un lieutenant-gouverneur ou un gouverneur, selon l'époque) pourra autoriser l'affectation de travailleurs sur des sites encore plus éloignés (Gervais, 1990, I, tableau 1).

Le district administratif ou cercle de Koudougou offre une illustration utile de l'effet de ces politiques. Au cours des années 1920 et 1930, une période pour laquelle des données sont disponibles sur Koudougou, chaque homme en état de travailler doit offrir ses services durant 8 jours par année en moyenne (le nombre de jours variant de 6 à 10 au cours de cette période). Le total des journées est calculé par *canton*, une subdivision du cercle, et le chef local de chaque canton mobilise les travailleurs requis. Koudougou est un cercle mossi peuplé dont le nombre d'habitants atteint environ 320 000 en 1930 ; en conséquence, les autorités locales n'auront jamais à réquisitionner le nombre total de personnes/jour exigées par la loi coloniale. Néanmoins, les besoins en prestataires soutireront probablement, entre 1917 et 1938, quelque 5 millions de jours de labeur des travailleurs de Koudougou. Ces demandes ainsi que d'autres auront des conséquences négatives sur la population, incluant la famine et la fuite (Cordell et Gregory, 1981, 1982).

Le travail forcé durera jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Par exemple, dans le village de Gilungu de la région du Wubritenga au nord de Ouagadougou, les habitants ont établi deux types de travail forcé entre 1939-1945, ceux qu'ils appellent en mohré le « *pis-ta tuumde* » et le « *dasm a naas tuumde* », ou, respectivement, le travail de 30 jours et le travail de 4 jours (Diallo, 1995, p. 168-169). Le travail de 30 jours implique des hommes, recrutés par les chefs de village à la suite des demandes reçues des chefs de canton, le chef africain qui était situé au plus bas de l'échelle de l'administration coloniale. Les hommes

de « 30 jours » partent pour exécuter de plus gros travaux comme la construction des routes et des bâtiments administratifs et l'implantation des ponts. Ils ne sont ni payés ni logés ou nourris. Dans une enquête menée en 1983-1984, un cultivateur né vers 1918 raconte son épreuve en langue mohré : *« C'est vrai ! J'ai participé à la construction du pont de la brousse de Kugri sur la Volta Blanche, entre Ouagadougou et Koupela. Ce fut un travail très dur et beaucoup y moururent à cause des conditions dans lesquelles nous étions employées. »* Il continue :

Le matin, on se levait avant le lever du soleil. On avait juste le temps de se rafraîchir le visage et aussitôt avait lieu l'appel. Malheur à toi si tu arrivais en retard, c'est le bâton qui t'attendait. C'est ainsi que l'un des nôtres que l'on appelait Tuk-m-moogo a été battu jusqu'à ce que tout son sang se coagule dans son ventre. On l'a aussitôt évacué chez lui où il a contracté une diarrhée sanguinolente qui l'a conduit à la mort (Diallo, 1995, p. 171).

Par contre, le travail de quatre jours concernait surtout l'entretien des routes et des pistes. Également non payée, cette obligation touchera tout le monde : femmes, hommes, et même enfants (Diallo, 1995).

#### — La conscription militaire : *Mamadou s'en va-t-en guerre*<sup>10</sup>

Au tout début de la présence française sur la côte ouest-africaine, les Africains ont été enrôlés comme marins, soldats et policiers (voir Manchuelle, 1989a, 1989b ; Traoré, 1994). Le recrutement militaire privera l'économie burkinabè d'une importante main-d'œuvre et engendra plusieurs formes de migrations : départ pour le service militaire, retour et fuite. Toutefois, la création en 1857 par Faidherbe, gouverneur du Sénégal de l'époque, des tirailleurs sénégalais marquera une hausse du taux d'enrôlement des Africains dans les forces armées françaises. Dans une superbe étude sur les tirailleurs, Echenberg (1991) détermine quatre phases dans l'histoire du service militaire africain, chacune d'entre elles étant associée à la mobilité et prise en compte par l'enquête sur la migration internationale de 1974-1975. Nous traitons des trois premières phases dans la présente section ; la dernière est quant à elle résumée plus loin dans le présent chapitre.

La première phase, marquée par les années 1857 à 1905, peut être décrite comme la période de l'« armée des conquérants », une entité de mercenaires formée d'« esclaves et d'autres personnes provenant des couches sociales inférieures » ainsi que d'une minorité d'intermédiaires africains de statut social plus élevé répondant directement aux ordres des officiers français (Echenberg, 1991, p. 5). Le service militaire n'est pas particulièrement populaire, en partie parce qu'il suppose une migration en région éloignée ; les officiers qui ne sont pas

10. Tel est le titre d'un journal de bandes dessinées publié pour les troupes africaines durant la Seconde Guerre mondiale. Pour un traitement du sujet, voir Echenberg (1991, p. 90).

de fonction ainsi que le personnel militaire africain subissent fréquemment des transferts. De telles affectations offrent peu d'attrait pour les hommes de niveau social supérieur. Une lettre du lieutenant-gouverneur de la Guinée au gouverneur général en 1907 et citée par Echenberg mentionne que les dirigeants africains fournissent parfois des esclaves comme recrues militaires afin que les hommes libres puissent rester chez eux (Echenberg, 1991, p. 18, p. 178, note 58). De plus, leur compensation est minime; même les travailleurs journaliers civils gagnent de meilleurs salaires. En fait, cette lettre mentionne que les propriétaires d'esclaves au Soudan (le Mali) envoient leurs esclaves dans l'armée pour qu'ils puissent eux-mêmes gagner de meilleurs salaires en participant à la construction du chemin de fer reliant Dakar et l'intérieur (Echenberg, 1991, p. 23-24).

Bien qu'on ait généralement associé le service militaire à la migration masculine, la mise sur pied de l'«armée des conquérants» entraînera aussi la mobilité des femmes. Durant les années 1850, les tirailleurs affectés près de Saint-Louis, au Sénégal, vivent avec leur femme et leur famille. Les femmes s'occupent de tâches importantes, incluant la préparation des repas et le soin des enfants. Elles accompagnent même leur mari lors des campagnes militaires. Dès le début du bivouac, on les voit ramassant le bois de foyer, allumant les feux, apportant de l'eau et des repas aux hommes de garde, et, naturellement, faisant la cuisine (Echenberg, 1991, p. 23).

En fait, les autorités encouragent la présence des femmes et des familles, et font l'éloge de leur influence salutaire sur les hommes. Bien que non désignées ainsi à l'époque, ces politiques ressemblent à plusieurs dizaines d'années d'écart aux mesures de «stabilisation de la main-d'œuvre» adoptées par les autorités coloniales civiles et par les employeurs privés dans les colonies françaises et ailleurs en Afrique (Echenberg, 1991, p. 23; voir Higginson, 1989, pour l'exemple du Congo belge). Ces mesures se sont poursuivies jusqu'au début du xx<sup>e</sup> siècle, même lorsque les tirailleurs ont été expédiés dans des régions beaucoup plus éloignées. À titre d'exemple, entre 1908 et 1912, plusieurs des 8000 tirailleurs ayant participé à la conquête du Maroc étaient accompagnés de leurs épouses et de leurs dépendants<sup>11</sup>. L'armée a même essayé de créer un environnement ouest-africain pour les tirailleurs au Maroc, allant jusqu'à construire des «villages africains» ou «villages nègres» où les enfants aussi

11. Compte tenu de leur visibilité à l'époque, il est étrange que les épouses et les parents ayant accompagné les tirailleurs soient passés relativement inaperçus dans les archives historiques. Par exemple, Douglas Porch (1982), un historien célèbre pour son étude de l'armée française, semble passer à côté du sujet quand il écrit à propos des tirailleurs affectés au Maroc que «dans les campements, ils étaient accompagnés par leurs "épouses libres", des femmes souvent acquises au cours des campagnes en tant que butin de guerre» (p. 157). En nous appuyant sur les données d'enquête sur la migration féminine dont nous traitons dans les chapitres 6 et 7 du présent ouvrage, nous déduisons que plusieurs de ces femmes provenaient du sud du Sahara et qu'elles avaient accompagné leur mari jusqu'au Maroc.

bien que les femmes faisaient partie de la population (Zimmerman, 2011, p. 306). Au cours de la Première Guerre mondiale, toutefois, l'armée cessera de permettre la migration des épouses et des autres membres de la famille, prétextant des coûts élevés (Echenberg, 1991, p. 77-78).

Les années comprises entre 1905 et 1919 marqueront l'époque de « l'occupation armée ». Au cours des 10 années suivant 1904, « La coloniale », ou l'armée coloniale, doublera presque sa taille, passant de 9 000 soldats en 1904 à plus de 17 000 en 1914. Les troupes africaines seront sollicitées pour une variété de tâches : poursuivre la conquête, qui malgré l'instauration de la loi civile en 1905 perdurera jusqu'aux années 1910 ; occuper les régions récemment pacifiées ; assurer la garnison des postes militaires ; et, finalement, servir à l'extérieur de l'Afrique de l'Ouest, y compris en Europe, au cours de la Première Guerre mondiale (Echenberg, 1991, p. xvi, 5-6, 25).

Cette période voit également les militaires se disputer la main-d'œuvre avec les diverses instances administratives, ainsi qu'avec les entrepreneurs privés. À l'instar des intérêts coloniaux civils, l'armée devra plus tard se résoudre à la coercition – par la promulgation, en 1912, d'une loi partielle sur la conscription. Cette mesure entraînera la sélection d'hommes âgés de 20 à 28 ans, mobilisés pour 4 ans ; elle créera aussi une force de réserve.

L'effet de cette loi sera probablement beaucoup plus marqué que ce qu'avaient prévu ses instigateurs en 1912, la France ayant ultimement enrôlé 170 000 Africains durant la Première Guerre mondiale (Echenberg, 1991, p. 25 ; Michel, 1982). Le recrutement d'un si grand nombre d'hommes, ajouté aux mesures nécessaires à leur formation, provoque résistance et fuite chez plusieurs peuples d'Afrique de l'Ouest, y compris chez les Mossi et les Gurunsi du Burkina colonial (Suret-Canale, 1964, p. 183-184 ; Duperray, 1984 ; Echenberg, 1991, p. 45). Dans un rapport de 1917, l'administrateur de Koudougou, par exemple, notera que plusieurs villages des cantons de Toléha et de Conquizitenga ont « été de mauvaise foi » : « Ils abandonnèrent leur village armé<sup>12</sup> ! » Néanmoins, durant ces années, les dirigeants les plus haut gradés de France – pressés par des chefs militaires comme Charles Mangin dont le livre *La force noire* (1910) prêche en faveur d'une conscription massive d'Africains – en arrivent à percevoir l'Afrique de l'Ouest française comme un réservoir de soldats : « Un Clémenceau désespéré, se souvenant du plaidoyer de Mangin pour une armée noire, accueille favorablement son opinion sur l'Afrique de l'Ouest française à l'effet qu'elle pouvait encore produire des centaines de milliers d'hommes de plus » (Echenberg, 1991, p. 31).

12. Archives nationales de Côte d'Ivoire – ANCI, 5EE13[1], AOF, Haut-Sénégal-Niger, Cercle de Ouagadougou, Subdivision du Koudougou, « Rapport trimestriel », 3<sup>e</sup> trimestre, 1917.



La conviction que l'Afrique de l'Ouest française constitue un « réservoir inépuisable » de ressources humaines militaires conduira, entre 1919 et 1945, à la montée de ce que Echenberg nomme l'« armée de conscrits ». Les Africains migreront en plus grand nombre et dans des régions de plus en plus éloignées. Durant ces années, « le maintien de la paix » en Afrique requiert la présence continue et même renforcée des troupes, particulièrement devant les demandes sans cesse croissantes de la colonie en travailleurs migrants. De plus, la France entretient une importante armée d'occupation en Allemagne et en Asie (Echenberg, 1991, p. 27, 32, 94).

En 1919, devant l'échec répété des tentatives pour attirer des volontaires en nombre suffisant pour combler ces besoins ainsi que d'autres, le gouvernement remplace la loi sur la conscription partielle de 1912 par une nouvelle loi imposant le service militaire généralisé à tous les hommes. En 1920, l'armée de conscrits atteindra 50 000 hommes affectés en Afrique et ailleurs. Les données de 1922 démontrent que 15 000 tirailleurs sont en service en Afrique de l'Ouest française ; le double est affecté à l'étranger. En 1928, par exemple, le gouvernement positionnera des troupes africaines dans le sud de la France. En 1929, la balance penchera pour l'Afrique de l'Ouest française, avec 20 000 tirailleurs en place et 28 000 autres affectés outre-frontière (Echenberg, 1991, p. 77, 91). Environ le même nombre de tirailleurs serviront durant les années 1930. Cependant, ces chiffres augmenteront de façon radicale durant la Seconde Guerre mondiale, au cours de laquelle plus de 200 000 Africains de race noire serviront dans les forces armées françaises (Echenberg, 1991, p. 88). Comme le dit un chant populaire, les Africains de l'Ouest ne sont pas enchantés de leur expérience : « La France est notre mère/C'est elle qui nous nourrit/Avec les pommes de terre/Et des fèves pourries<sup>13</sup> ! »

En somme, comment le recrutement militaire affecte-t-il les sociétés burkinabè ? Premièrement, elle soutire un nombre relativement important d'hommes et de femmes de la main-d'œuvre locale. Le Burkina et le Mali coloniaux seront les pays les plus largement sollicités de l'Afrique de l'Ouest française. Parce qu'ils ont la réputation de comporter les populations les plus nombreuses, c'est à eux que les Français imposent les quotas annuels les plus élevés. Deux facteurs supplémentaires rendent le Burkina colonial attrayant aux yeux de l'armée : 1) les autorités militaires françaises croient que les peuples sahéliens, et surtout les Mossi du Burkina et les Bambara du Mali, sont mieux adaptés pour le service que les peuples des forêts (Echenberg, 1991, p. 63) ; 2) les dirigeants du régime colonial ont ciblé les colonies côtières comme la Côte d'Ivoire pour le développement. De toute façon, une moyenne de 2 200 Burkinabè serviront dans l'armée chaque

13. La chanson a été enregistrée et traduite par Nancy Lawler (1988, p. II, 439). En voici la version anglaise : « *France is our mother/It is she who feeds us/With potatoes/And rotten beans !* »

année entre 1920 et 1947. La plupart sont mossi, et proviennent de la région de Ouagadougou. En fait, Ouagadougou fournira plus de soldats que toute autre région de l'Afrique de l'Ouest française (Echenberg, 1991, p. 50, 53, 55).

Le service militaire contribuera aussi à la création d'un système de migration circulaire. Sur 10 000 Africains de l'Ouest recrutés annuellement comme tirailleurs, environ 8 400 retourneront dans leur village ; les autres prendront racine dans les centres urbains de la fédération. Au Burkina colonial, les vétérans finiront par constituer une portion appréciable de la population dans certaines petites villes comme Ouahigouya, Kaya et Boromo, ainsi que dans des villes plus grandes comme Ouagadougou et Bobo-Dioulasso (Echenberg, 1991, p. 82-83).

La conscription après 1919 entraînera la tentative beaucoup plus ambitieuse de recenser et de répertorier la jeune population burkinabè masculine. Chaque année, des équipes mobiles répertorient les hommes qui paraissent avoir atteint l'âge de 20 ans, pour enfin les classer en quatre catégories : 1) les hommes acceptables pour le service ; 2) les hommes acceptables, mais non requis dans les rangs actifs, et qui sont classés comme « deuxième portion » ; 3) les hommes acceptables, mais qui se sont enfuis, qui sont classés comme « bons absents » (bons pour le service, mais absents) ; et 4) les hommes non qualifiés pour le service.

Au départ, les hommes du premier groupe serviront en tant que soldats avec les tirailleurs, alors que les hommes du deuxième groupe retourneront dans leur village. Toutefois, les autorités réaliseront rapidement que la réserve représente un vaste potentiel de main-d'œuvre migratoire (Echenberg, 1980, p. 430). De plus, les projets de développement colonial de Sarraut dans les années 1920 nécessitent d'énormes quantités de travailleurs africains. Le gouvernement colonial et les autorités militaires joindront rapidement leurs forces afin de mettre les hommes de la « deuxième portion au travail » pour la construction du port de Dakar et de routes ferroviaires, et – plus important encore pour le Burkina colonial – pour l'élaboration d'un réseau complexe de barrages et de canaux d'irrigation dans le delta intérieur du Niger sous la direction du Bureau du Niger (Office of Niger) (Filipovich, 2001). Plus tard au cours de cette même décennie, les autorités enverront des hommes de la « deuxième portion » travailler pour une durée de deux ou trois ans sur des projets à travers toute l'Afrique de l'Ouest. Dans les années 1930, avec le démantèlement du Burkina colonial et la cession de la partie nord-ouest de la colonie au Mali colonial, les hommes issus de la région de Ouahigouya et de Tougan se retrouveront à travailler pour l'Office du Niger (Morabito, 2003 ; Echenberg et Filipovich, 1986, p. 540-541).

Les Burkinabè résisteront dès le départ au recrutement militaire – d'abord avec des armes, puis en prenant leurs jambes à leur cou. Durant la période de conscription générale, c'est-à-dire de 1920 à 1946, Echenberg estime que 16 % des hommes burkinabè ne se présenteront pas à leur examen médical préalable.

Les années 1910 marquent les premiers pas d'une ruée de travailleurs migrants burkinabè vers la colonie britannique avoisinante de la Côte d'Or (Ghana), parmi lesquels plusieurs tentent d'échapper au service militaire (voir Gregory, 1974b ; Coulibaly, 1986 ; Mandé, 1992, p. 11).

Echenberg (1987, p. 107) conclut que « dans le domaine du recrutement militaire, on peut dire que les intérêts coloniaux et des hommes d'affaires l'emportent sur ceux des dirigeants militaires en métropole ». Mais on peut néanmoins suggérer que la création et la mise à disposition de la « deuxième portion » représentent un compromis entre l'administration coloniale, l'entreprise privée et l'armée. Mais cette mesure ne réglera pas tous les conflits. Sur le plan local, certains commandants de cercle tentent de subtiliser à des fins militaires des travailleurs destinés aux travaux agricoles et aux projets locaux (pour un exemple, voir Cordell et Gregory, 1981, 1982). D'autres administrateurs coloniaux et des intérêts privés, dans une initiative destinée à se procurer une main-d'œuvre ouvrière plus fiable pour de l'emploi à long terme, mettront sur pied des politiques visant l'approvisionnement en travailleurs contractuels civils.

#### — Les travaux publics et la main-d'œuvre privée

En dépit de la mobilisation de millions de personnes/jours de labeur à travers tout le Burkina colonial, le travail forcé de courte durée et la « deuxième portion » ne réussiront pas à combler les besoins des secteurs public et privé. De nombreux travaux touchant l'agriculture commerciale nécessitent un approvisionnement plus régulier et à plus long terme de travailleurs. De plus, les distances pour rejoindre les sites de travail sont souvent plus importantes que les limites imposées par les lois régissant les prestations. Pour répondre à ces contraintes, les autorités coloniales mettront sur pied un système de travail contractuel dont les caractéristiques répondent à ces diverses demandes d'intérêt public et privé. En théorie, les travailleurs burkinabè vendent leur force de travail volontairement en échange d'un salaire. En réalité, plusieurs d'entre eux, devant la petitesse des revenus et des conditions de travail très difficiles, signent des contrats seulement s'ils y sont forcés.

Il existe diverses catégories de travail contractuel, certaines empiétant sur d'autres formes de recrutement de main-d'œuvre au Burkina. La première de ces catégories approvisionne le secteur public en travailleurs. Durant les premières années de la domination coloniale, les travailleurs contractuels construiront des routes situées dans la colonie, mais bien au-delà de la distance maximale de leur village permise par la loi de 1912 sur les prestations. La création de la colonie de la Haute-Volta en 1919 provoquera des demandes accrues pour ce type de travailleurs. Premièrement, le gouvernement colonial a besoin de travailleurs pour construire la capitale coloniale de Ouagadougou ainsi que des centres administratifs de second plan. Deuxièmement, le réseau routier doit

considérablement être élargi. Cette expansion découle en partie de la politique de Hesling, premier lieutenant-gouverneur, qui, en promouvant la culture du coton, espère rendre la colonie autosuffisante (Coulibaly, 1986, p. 82-83). Cette stratégie nécessite toutefois plus de routes afin de ramasser et de transporter le coton ; en fait, Skinner (1964, p. 161) prétend que les Burkinabè ont construit 6 000 kilomètres de routes durant la seule année 1925, ce qui représente environ le huitième de la totalité du réseau de l'Afrique de l'Ouest française.

De tels projets occasionnent une migration substantielle, non seulement chez les hommes, mais aussi chez les femmes. Il est peu probable que les revenus provenant du travail contractuel aient suffi à compenser les pertes en production locale, car bien que la législation coloniale exige que ce type de travail soit rémunéré, les salaires restent minimes. Les données pour le Burkina dans son ensemble sont incomplètes, mais les niveaux de salaire rapportés dans le rapport annuel de Koudougou pour 1932 en donnent une idée :

Les services publics [...] versent généreusement aux travailleurs non qualifiés 1 franc par jour, sans nourriture. N'a-t-on pas vu, en 1931, des travailleurs de Ouagadougou obligés d'apporter leur propre millet ? Un kilo de millet coûtait 2 francs à l'époque ; les travailleurs, recevant un salaire de 1 franc par jour, étaient [donc] déficitaires de 1 franc par jour. Les chemins de fer versaient 1½ franc par jour plus la nourriture (Archives nationales de Côte d'Ivoire – ANCI, 3303, IV-43/13, HV, Koudougou, *Rapport annuel, 1932*, cité dans Cordell et Gregory, 1981, 1982).

La construction de chemins de fer, à des distances encore plus grandes et pour de plus longues périodes, constitue la deuxième forme de travail contractuel public exigeant le recrutement de travailleurs. Le premier de ces projets reliera Thiès, au Sénégal, à Kayes, au Mali occidental, et éventuellement à Bamako, sa capitale. Entre 1919 et 1924, l'administration embauchera près de 25 000 travailleurs et les transportera vers l'ouest par la route jusqu'à Bamako. Ils emprunteront ensuite le train pour aller rejoindre les équipes de construction sur la portion Thiès-Kayes de la ligne Dakar-Niger (Gervais, 1990, II, tableau 2). Ces contingents sont bien sûr principalement formés d'hommes, mais les femmes n'en sont pas absentes : à chaque dizaine de migrants correspond une femme migrante qui fait la cuisine (Gervais, 1990, II, p. 201-211). Si cette proportion demeure constante durant toute la période s'étalant de 1919 à 1924, plus de 2 000 femmes auront été parmi ces migrants.

Comme le projet de Thiès-Kayes achève, le capital colonial amorce un second projet de chemin de fer. Partant vers le nord à partir de la côte ouest-africaine, la première phase du chemin de fer de la Côte d'Ivoire (CFCI) reliant Abidjan à Bouaké, au cœur de la région productrice de cacao, sera complétée en 1912. Une dizaine d'années plus tard, la compagnie s'attaquera à un second segment de la

ligne, qui atteindra Ferkessédougou en 1926 et Bobo-Dioulasso, dans la partie sud-ouest du Burkina, en 1934. De plus, à la fin des années 1920, les équipes reconstruiront la plus ancienne partie du réseau, en plus d'un pont reliant Abidjan à Port-Bouët, sur le lagon Ébrié, aux abords de la côte (Suret-Canale, 1964, p. 260).

Cette route ferroviaire sera communément surnommée le chemin de fer mossi, probablement en référence au territoire mossi, sa destination finale. Avec le recul, le surnom paraît ironique, puisque la ligne a été construite sur le dos des Mossi. Près de 61 000 travailleurs migrants burkinabè, dont environ la moitié étaient d'origine mossi, s'acharneront sur la ligne entre 1921 et 1932 (Archives nationales du Sénégal, *Rapports politiques*, Haute-Volta, particulièrement 1924 ; ANCI, D3122, XIII-28-83/197 ; tous cités dans Gervais, 1990, II, tableau 2). Les conditions de travail étaient sévères sur ces projets d'envergure. Mercier, un administrateur colonial et ardent défenseur du travail forcé et contractuel, décrira avec une candeur surprenante les dangers reliés à de tels emplois :

[Sur les lieux de travail], les indigènes sont une cible facile pour la maladie et les épidémies. [...] L'employeur y est naturellement tenté de passer outre aux mesures préventives toujours difficiles qui protégeraient la vie des travailleurs et respecteraient leur fragilité. La mortalité y atteint des niveaux effrayants, soutirant un lourd tribut (Mercier, 1933, p. 115).

Une troisième catégorie de main-d'œuvre contractuelle privée consiste à l'embauche de travailleurs pour les entreprises du Burkina colonial. Parce que le secteur privé est principalement restreint aux maisons commerciales et aux missions, la main-d'œuvre contractuelle privée au sein de la colonie est limitée dans les premières années (Gervais, 1990, II, p. 201). Vers la fin des années 1920, toutefois, ces compagnies faisant le commerce multiplieront leur nombre de succursales permanentes, embauchant pour cela un grand nombre de travailleurs burkinabè, dont la plupart sont des migrants. Gervais (1987, p. 112) présume que ces contingents sont parfois assez importants, mobilisant parfois plus de 3 000 hommes et femmes pour une durée d'un mois, à de très bas salaires. Des estimés globaux émergent des *Rapports politiques*, qui font d'abord état de l'utilisation de 1 400 travailleurs contractuels dans la colonie en 1924, suivie d'une hausse rapide à 7 000 en 1925, et à 20 000 travailleurs annuellement de 1926 à 1928. Ces chiffres diminuent ensuite à 8 000, 4 500, 2 300 et 2 000 respectivement pour les 4 années suivantes (ANS, Haute-Volta, *Rapports politiques*, cité dans Gervais, 1990, tableau 2).

Le capital privé colonial emploiera aussi des migrants burkinabè à l'extérieur de la colonie. Comme pour les autres formes de travail contractuel, les salaires sont bas et les conditions de travail difficiles, ce qui signifie que les Africains ne sont pas particulièrement enclins à y consacrer leurs énergies. Cependant, des intérêts privés solliciteront le soutien de l'État colonial, profitant de la disposition de

plusieurs dirigeants qui voient le « développement » colonial comme une association entre les secteurs public et privé. L'administration, en retour, encouragera les autorités locales et leurs subordonnés africains à faire pression sur les hommes et les femmes pour qu'ils signent des contrats de travail.

La plupart de ces travailleurs contractuels burkinabè migrent en Côte d'Ivoire où ils travaillent pour des compagnies forestières françaises et des plantations. Les zones forestières étant peu peuplées, l'industrie a du mal à trouver un nombre adéquat de travailleurs. Pour accroître la difficulté, les propriétaires de plantations français ne peuvent compétitionner avec les employeurs africains qui embauchent des travailleurs libres – que ce soit en Côte d'Ivoire ou au Ghana colonial. Suret-Canale (1964, p. 316) estime que durant les années 1920, quelque 8 000 Burkinabè migrent chaque année en Côte d'Ivoire en tant que travailleurs contractuels. D'autres recherches ont toutefois conduit à une estimation de 13 500 migrants annuellement entre 1920 et 1932 (Gervais, 1990, II, tableau 2). La plupart d'entre eux se rendent en Côte d'Ivoire.

## LES CONTRADICTIONS DU SYSTÈME

En fin de compte, les diverses formes de travail contractuel ainsi que les mesures de prestations abordées ci-dessus et autres mesures dont nous traiterons plus loin entrent en compétition les unes avec les autres. Le mythe colonial français voulant que la population burkinabè soit docile et pratiquement inépuisable en nombre s'ajoute au fait que les administrateurs locaux, davantage préoccupés par les demandes de la vie quotidienne au sein de la colonie, considèrent les demandes externes de travailleurs comme étant nuisibles à leurs districts. Dans le cercle de Koudougou, par exemple, les conflits entre les besoins locaux en main-d'œuvre et les demandes du secteur privé en Côte d'Ivoire apparaissent au milieu des années 1920. En 1925, Holscherer, une entreprise forestière de la Côte d'Ivoire, recrute 180 travailleurs à Koudougou sans l'accord de l'administration locale. Face à de nouvelles demandes la même année, le commandant de cercle lance une mise en garde sur les dangers d'exporter trop de travailleurs :

En raison des besoins de main-d'œuvre grandissants au sein du cercle, pour l'administration, mais particulièrement pour la construction et nouvelles installations industrielles et commerciales, il n'est pas souhaitable de permettre l'augmentation du nombre de travailleurs répondant aux besoins de l'étranger (ANCI, 1763, X-21-426, Haute-Volta, Koudougou, *Rapport annuel*, 1925, cité dans Cordell et Gregory, 1981, 1982).

Bien que le gouvernement de Ouagadougou désavoue d'abord de tels avertissements, le lieutenant-gouverneur du Burkina colonial proteste bientôt lui-même devant le gouverneur général de Dakar contre les prélèvements

excessifs de main-d'œuvre. Devant faire face aux demandes tant du secteur public que du secteur privé pour des travailleurs migrants au niveau de la fédération, le gouverneur général ignore la plainte :

La main-d'œuvre [burkinabè] est, de plus, indispensable sur les lieux de travail du Sénégal, du Soudan et de la Côte d'Ivoire, et je ne partage pas votre avis à l'effet que la Haute-Volta [le Burkina colonial] ne devrait pas être un réservoir de potentiel humain pour les autres colonies du groupe. Votre colonie se chiffre à plus de 3 millions d'habitants, ce qui correspond au quart de la population totale de l'AOF : les travaux publics, mis à part l'entretien des routes, en sont encore au stade embryonnaire. Il est donc naturel que cette population soit sollicitée pour participer dans les projets d'intérêt général pour la Fédération, dont certains, comme le prolongement de la route ferroviaire en Côte d'Ivoire, ne sont pas sans intérêt pour le lieutenant-gouverneur (ANCI, Cote X-6-132, place 1840, lettre de Carde, gouverneur général de l'AOF, au lieutenant-gouverneur de la Haute-Volta, cité dans Coulibaly, 1986, p. 107).

Cependant, la pénurie de travailleurs vers la fin des années 1920 ainsi que le désaccord à propos de la vitalité démographique et de la viabilité du Burkina colonial débouchent sur l'envoi, en 1931, d'une *mission d'inspection*, une équipe spéciale d'enquête dépêchée directement par le ministère des Colonies à Paris. Plus tard, la « mission Sol » remet en question la capacité des colonies à constituer des réservoirs de main-d'œuvre pour la fédération (Gervais, 1990, I, p. 71). En fait, Viala, un médecin faisant partie de la mission, ajoute quelques lignes au rapport de Sol pour dénoncer l'existence d'une crise démographique au sein de la colonie, causée notamment par la malnutrition et la maladie du sommeil, mais aussi par les mesures de mobilisation de la main-d'œuvre. Dans son rapport annuel de 1932, le lieutenant-gouverneur de la colonie propose de restreindre l'embauche de Burkinabè à 40 000 par année. Sa conclusion reprend celle du rapport de la mission Sol :

Ceci reviendrait à dire, écrivait Chessé, lieutenant-gouverneur en poste, que la légende du « Réservoir de Voltaïques » a fait son chemin, et il importe de ne pas se laisser duper sur les capacités de la colonie de fournir de la main-d'œuvre (ANCI, D2975, IV-43/15, Haute-Volta, *Rapport politique annuel*, 1932, p. 20 ; cité dans Gervais, 1990, I, p. 71).

Cette résistance de la part de l'administration au Burkina colonial ne sera de toute évidence pas appréciée, si on se réfère à la décision l'année suivante d'éliminer la colonie et d'annexer la plus grande partie de son territoire à la Côte d'Ivoire. L'une des raisons sous-jacentes à la suppression de la colonie serait de

satisfaire les intérêts des planteurs de la Côte d'Ivoire en leur permettant d'exploiter plus facilement la main-d'œuvre burkinabè (Skinner, 1965, p. 64 ; Lawler, 1992, p. 26), et, pourrions-nous ajouter, de façon moins apparente.

Après la suppression de la colonie en 1933, non seulement la migration contractuelle de la main-d'œuvre persistera-t-elle, mais elle prendra de l'ampleur (Coulibaly, 1986, p. 83, 86). L'administration coloniale de la Côte d'Ivoire cherchera à attirer plus de travailleurs migrants du nord en mettant sur pied des *villages de colonisation* près de Bouaflé au centre de la colonie. Pour transformer les migrants en colons, le gouvernement offrira gratuitement des graines pour la semence et une exonération de la taxe par habitant et du travail contractuel. L'entreprise échouera néanmoins parce que les migrants entendent leur séjour dans le sud comme temporaire et que, même là, ils demeurent toujours soumis aux prestations (Coulibaly, 1986, p. 86 ; Carnot, 1981).

La pénurie de main-d'œuvre en Côte d'Ivoire amènera par la suite Diette, le lieutenant-gouverneur, à imposer à chaque cercle un quota de travailleurs contractuels. L'administration réduira aussi les salaires des travailleurs du secteur public et ceux des travailleurs contractuels du secteur privé dans un effort visant à réduire les dépenses publiques et les coûts privés (Coulibaly, 1986, p. 87). En conséquence, un nombre accru de Burkinabè se dirigeront vers la Côte d'Or (Ghana), où les salaires et les conditions de travail sont bien meilleurs. En 1936, Moudon, le lieutenant-gouverneur de la Côte d'Ivoire, fait pression sur le Mogho Naba, le dirigeant mossi de Ouagadougou, afin qu'il « encourage » la migration mossi sur les sites de travail de sa colonie. Le dirigeant mossi accepte d'utiliser son influence pour rediriger la migration, mais demande qu'on augmente les salaires. L'administration et les entreprises acquiescent à sa demande, mais deux ans plus tard, ils diminuent une fois de plus les salaires.

Tel qu'il a été mentionné plus tôt, bien que la plus grande portion du Burkina colonial (et de la main-d'œuvre burkinabè) soit destinée à la Côte d'Ivoire, une portion appréciable du territoire burkinabè se joint au Mali colonial. Les autorités mettent sur pied l'Office du Niger sous la gouverne du ministre colonial Sarraut afin de développer le bassin intérieur du fleuve Niger (Morabito, 2003). Comme ce sera le cas pour les projets de développement publics et privés près de la côte, cette démarche dépend aussi, entre autres, de la main-d'œuvre burkinabè. En fait, la mission Bélime, une mission d'inspection qui, après une visite de la région, a conçu le projet initial, n'« exige rien de moins que la transplantation de 1,5 million de Mossi à l'Office du Niger » (Suret-Canale, 1964, p. 319). Après 1932, la région de Dédougou deviendra une partie de la colonie française à l'ouest. Elle doit en principe fournir à l'Office du Niger 5 000 personnes annuellement ; en réalité, les départs annuels dépassent rarement 900 personnes, malgré une campagne majeure lancée par les autorités dans le but d'attirer les Mossi installés dans la nouvelle région annexée (voir Echenberg et Filipovich, 1986, p. 536-537).



La guerre de 1939-1945 intensifiera les demandes en travailleurs contractuels burkinabè. À ses débuts, l'appel sera : « Travaillez deux fois plus fort pour les troupes ! » Après la défaite des Français en 1940, il se transforme en : « Travaillez deux fois plus fort pour la résurrection de la France ! » (Marchal, 1975, p. 40, cité dans Coulibaly, 1986, p. 87). Sous l'administration de Vichy, qui gouverne l'Afrique de l'Ouest française, les demandes en travailleurs augmentent de façon marquée (Suret-Canale, 1964, p. 580). Les conditions de vie en temps de guerre entraînent plus d'abus de la part des autorités, augmentant les départs vers les zones non françaises avoisinantes, et enfin, des protestations virulentes de la part des commandants de cercle et des chefs de villages. Ultimement, au cours de la conférence de Brazzaville organisée en 1944 afin de discuter de la France et de l'empire d'après-guerre, De Gaulle et les autorités coloniales acceptent la demande des Africains d'abolir le travail contractuel. Le Sénégal et certaines colonies de l'Afrique Équatoriale Française bénéficient immédiatement de cette décision ; et le 11 avril 1946, la France abolit la pratique à travers toutes ses colonies. Poussant presque un soupir de soulagement, Coulibaly (1986) écrit « qu'il y a enfin là l'option de rester chez soi sans craindre une réaffectation en Côte d'Ivoire » (p. 89). En fait, la mobilité persistera et prendra même de l'ampleur. L'époque de la coercition se termine, et de nouvelles politiques prennent la place des anciennes. Avec le temps, la restructuration coloniale des sociétés burkinabè créera une dépendance à l'économie de marché, laquelle sera, en revanche, également génératrice de mobilité.

## LA CRÉATION INDIRECTE DE LA MIGRATION

### L'impôt par habitant

Tenant compte de la préoccupation tant des promoteurs que des opposants à l'expansion coloniale voulant que l'empire ne draine pas les ressources de la métropole, l'administration imposera très tôt en Afrique de l'Ouest française une taxe par habitant. L'article 33 de la *Loi des finances*, entrée en vigueur le 13 avril 1900, prévoit que « les colonies [doivent] couvrir par leurs propres moyens tous les frais encourus par la métropole sur le territoire colonial » (Suret-Canale, 1964, p. 432). Ces frais comprennent les dépenses publiques ainsi que les coûts associés à la *gendarmerie* et à l'entretien de l'armée en sol ouest-africain (Thobie *et al.*, 1990, p. 24).

Les autorités du Haut-Sénégal-Niger exigent au départ que chaque homme, femme et enfant âgé de plus de 8 ans contribuent à l'impôt. Les personnes handicapées, ainsi que le personnel militaire et ses dépendants, en sont toutefois exemptés (Messimy, 1910, p. 287). En 1937, l'âge minimal de la contribution grimpera à 14 ans. Il faut toutefois rappeler que l'extraction de la richesse auprès des sociétés burkinabè a débuté dès les premières expéditions. À cette époque, l'armée française impose des taxes en nature qui soutiennent directement

l'occupation. Chez les peuples burkinabè vivant dans des sociétés centralisées, comme les Mossi et les Gourmantché, de tels prélèvements ressemblent au paiement des tributs durant l'époque précoloniale (Mangin, 1921, p. 22-24). Dans d'autres sociétés, les demandes faites par les dirigeants en dehors du système de parenté sont sans précédent. Dans les deux cas, la perception des richesses se fait de manière directe, les villages approvisionnant les troupes en millet, volailles et autres denrées alimentaires (Coulibaly, 1978, p. 47, 1986). Cette ponction se fait parallèlement à la ponction directe de la main-d'œuvre dont nous avons traité plus haut.

C'est en 1895, à l'époque où la colonie fait toujours partie du Haut-Sénégal-Niger, que les Européens imposent la première taxe formelle au Burkina (Coulibaly, 1986, p. 78). Avec la conquête des Mossi et d'autres peuples burkinabè après 1896, l'installation de la domination coloniale apporte des changements dans la nature et le montant des prélèvements. À partir de 1903, les autorités exigent le paiement en argent, et la partie des taxes versées en nature chute de manière radicale (Piché, Gregory et Coulibaly, 1980, p. 78). À titre d'exemple, dans le cercle de Bobo-Dioulasso, la proportion des impôts versés en nature entre 1899 et 1906 diminue de 98 % à 27 %, jusqu'à atteindre 0 % les années suivantes (Sanogoh, 1977, p. 15).

Pendant un certain temps, l'administration acceptera les versements en coquillages cauris<sup>14</sup>, bien qu'à un taux de change outrancièrement désavantageux pour les payeurs de taxes africains (Painter, 1987, p. 129). Mais bientôt, les versements en monnaie française seront exigés. Ce changement s'accompagnera d'un développement plus marqué de l'idéologie coloniale, alors que les autorités décrètent que la participation à l'économie capitaliste constitue un aspect important de la mission civilisatrice (Coquery-Vidrovitch et Moniot, 1974, p. 204). Un administrateur du cercle de Koudougou décrit cet objectif :

Les peuples indigènes de la région [...] peuvent voir leurs revenus diminuer de la moitié d'une année à une autre sans démontrer le moindre signe de conséquences. Ils survivent entièrement des produits de la terre. Le vêtement et les accessoires agricoles étant fabriqués sur le territoire même, les gens n'ont besoin d'argent que pour payer leurs taxes (ANCI, CI, IV-49/12, Koudougou, *Rapport politique du 1<sup>er</sup> semestre*, 1938, cité dans Cordell et Gregory, 1981, 1982).

Au cours des trois décennies de la domination coloniale, le niveau d'imposition grimpera de façon constante, et générera des revenus largement supérieurs à la croissance de la population. Certaines statistiques globales

14. Pour une explication sur les coquillages cauris en tant que monnaie en Afrique de l'Ouest, voir Johnson (1970).

illustrent l'augmentation du fardeau fiscal. Dans le cercle de Ouahigouya, entre 1900 et 1913, le montant total des impôts collectés annuellement grimpe en flèche, passant de 12 000 à 200 000 francs CFA (D. Ouédraogo, 1976, p. 106)<sup>15</sup>. Dans le cercle de Ouagadougou, entre 1906 et 1910, le montant des taxes double pour atteindre 650 000 francs CFA (Tauxier, 1912, p. 538). Quant au budget colonial dans son ensemble, entre 1920 et 1932, les recettes ont été multipliées par 7, passant de 5 à 36 millions, ce qui représentait 83 % des recettes totales et une augmentation annuelle de 13 % en francs constants (Balima, 1970, p. 77 ; Coulibaly, 1986, p. 78-81).

Bien que ces montants illustrent les grandes lignes des hausses d'impôt, c'est dans les ménages que leur effet le plus marqué se fait sentir, ces derniers jonglant déjà difficilement avec les demandes accrues de main-d'œuvre de la part des administrateurs et la production des denrées et des biens en quantité suffisante (pour une étude de cas, voir Cordell et Gregory, 1981, 1982). Une autre façon de mesurer l'effet de l'impôt est d'étudier l'augmentation de cette taxe pour un individu. Rapportant les propos d'Arnaud, un inspecteur colonial qui a enquêté sur la crise économique au Burkina vers la fin des années 1920, Coulibaly note qu'alors que la taxe variait de 0,25 à 3 francs selon la région en 1924, elle aurait grimpé à 12 francs à travers toutes les régions en 1928 (Coulibaly, 1986, p. 80)<sup>16</sup>. Bien que les listes de payeurs « oubliés » souvent plusieurs personnes, elles incluent pourtant des enfants de moins de 8 ans ainsi que des migrants absents ou des individus décédés depuis longtemps, ce qui augmente le fardeau fiscal de tout le village (Asiwaju, 1976, p. 584-585).

Plus encore, la disponibilité limitée de devises au Burkina aura pour conséquence un fardeau fiscal beaucoup plus lourd sur ses habitants que sur ceux des autres régions de l'Afrique de l'Ouest. En dépit des taux grimpants, l'entrée des francs au Burkina colonial sera limitée durant les premières 30 ou 40 années de la domination coloniale. Certains payeurs de taxes réagiront à la pénurie de monnaie en achetant des francs auprès des employés locaux de l'administration – tirailleurs, policiers ou officiers français – qui n'acceptent de les vendre que contre une quantité de cauris ou des biens dont la valeur excède de loin leur valeur réelle en francs français (Coulibaly, 1986, p. 79). Certaines années, les augmentations d'impôt atteignent 75 % de la monnaie en circulation. En revanche, les taux similaires imposés aux riches régions productrices de cacao de la Côte d'Ivoire correspondent à seulement 5 % de la monnaie disponible (Capet, 1958, p. 66).

15. Entre 1948 et 1994, le franc CFA correspondait à 0,02 franc métropolitain ; ainsi, 1 franc français correspondait à 50 francs CFA.

16. Un franc de 1924 correspond à 0,84 franc de 1973, et un franc de 1928 à 0,62 franc de 1973 (Coulibaly, 1986, p. 106, note 20). La référence complète se lit comme suit : ANCI, X-6-132, place 1840, R. Arnaud, *Lettre au gouverneur de l'AOF*, 1928.10.15,9.

Comment ces taxes réussirent-elles à provoquer de la migration ? Pour les ménages qui ne possèdent pas de surplus à échanger contre des francs, la seule option est de vendre leur force de travail. Cela ne peut se faire dans les limites de la plupart des villages ; c'est pourquoi, comme Suret-Canale (1964) le mentionne, l'impôt sur l'individu contribuera à l'émigration : « Incapables de gagner de l'argent chez eux, les Mossi ou les navétanes bambara et peuhl iront tenter d'en gagner à l'étranger » (p. 437). Plus encore, les paysans migreront pour éviter de payer leurs impôts ainsi que la violence et l'extorsion qui accompagnent souvent leur collecte, alors que les chefs et la police tentent d'amasser les montants affectés à leur district (Skinner, 1960, p. 378, 1965, p. 62-63). Les gens s'en vont vivre dans des cercles éloignés, tels que ceux au nord du Burkina, où la collecte des impôts est moins bien organisée, ou en Côte d'Or voisine, où ce genre de contributions n'est pas imposé avant 1937 (Coulibaly, 1978, p. 51).

Avec la crise économique des années 1930, tant la demande que la valeur des matières premières en provenance des colonies diminuent, ce qui entraîne une réduction des recettes coloniales. Dans un effort visant à préserver ses revenus, l'État décidera de maintenir l'impôt sur l'individu. En fait, durant les deux premières années de la dépression, les autorités hausseront les taxes dans les régions habitées par les Mossi. Bien que ces taux chutent entre 1933 et 1936, ils grimpent jusqu'au plus haut niveau jamais atteint durant les dernières années de la décennie (Gervais, 1990, II, p. 262 ; Suret-Canale, 1964, p. 432-442). C'est ainsi que, à une époque où on aurait pu s'attendre à ce que la chute des matières premières conduise les Burkinabè et d'autres Africains de l'Ouest à se retirer de l'économie monétaire, leur fardeau fiscal les forcera plutôt à consacrer davantage d'énergie à l'entreprise coloniale – soit en migrant plus souvent et pour de plus longues périodes, en travaillant de plus longues heures pour un salaire plus bas, ou en produisant de plus grandes récoltes commerciales. Tout au long de cette décennie – en 1930, 1931, 1935, 1936 et 1937 – les administrateurs considéreront l'impôt par habitant comme le grand responsable des départs (Gervais et Mandé, 2010 ; Gervais, 1990, I, tableau 3). À la conférence de Brazzaville en 1944, André Latrille décrira ces années comme une période de « semi-esclavage », reconnue pour la détérioration des conditions sur les sites de travail et sur les chantiers des compagnies forestières (Mandé, 1992, p. 8). Coquery-Vidrovitch (1976), pour sa part, a considéré cette époque comme un grand tournant marqué par la fin de l'autonomie des économies domestiques africaines et le début de la dépendance économique.

La Seconde Guerre mondiale influencera la plupart des décisions politiques dans les colonies de la France et provoquera des besoins accrus. Dans la foulée de la défaite des Français en 1940, le gouvernement de l'Afrique de l'Ouest française se rangera du côté du régime pro-nazi de Vichy, dont l'idéologie conservatrice favorise les employeurs et le capital colonial (Suret-Canale, 1964, p. 578-581 ; Cotte, 1981, cité dans Mandé, 1992, p. 9). Malgré l'extraction d'une main-d'œuvre

accrue, les autorités continueront de prélever des impôts en devises, bien que dans certaines parties de la Guinée et de la Côte d'Ivoire, ils aient réintroduit les taxes en produits (dans ce cas le caoutchouc) (Suret-Canale, 1964, p. 590). Les deux formes de prélèvements provoqueront de la migration et des départs.

Le mois d'avril 1946 verra la fin du travail forcé (sous la « loi Houphouët-Boigny »), et mai 1946 apportera la fin de l'*indigénat*, ou le traitement arbitraire infligé aux Africains par les autorités coloniales (sous la « loi Lamine Gueye »). Toutefois, l'impôt par habitant restera en place, tout comme les iniquités dans les montants prélevés (Mandé, 1992, p. 12). Comme le souligne Capet (1958) vers la fin des années 1950, « [l']impôt sur le particulier représente moins d'un vingtième des ressources financières des riches régions productrices de cacao, alors qu'en Haute-Volta, il correspond aux deux tiers des ressources » (p. 66). C'est ainsi que l'impôt continuera d'inciter les hommes et les femmes burkinabè à migrer dans le but de se trouver du travail. Certains d'entre eux trouveront un poste salarié ailleurs au sein de la colonie, après que des investissements publics et privés aient créé un besoin en main-d'œuvre. Toutefois, comme le montreront les analyses statistiques du prochain chapitre, une vaste majorité devra quitter le Burkina, soit pour la Côte d'Ivoire, où le travail des Burkinabè et le recrutement agressif d'une main-d'œuvre volontaire à un salaire plus élevé alimentent l'essor économique des années 1950 et 1960, soit pour le Ghana voisin (Kouamé, 1983, 1990 ; Mandé, 1992, p. 13)<sup>17</sup>.

Au cours des quelque neuf décennies de domination coloniale, les impôts par habitant encourageront la mobilité. Mais ils provoqueront aussi une autre réaction en encourageant les ménages à la culture commerciale. Bien que cette culture ne produise pas de migration de façon directe, elle constitue néanmoins l'une des mesures qui forceront les ménages burkinabè à participer à l'économie capitaliste, et génère aussi des mouvements migratoires, bien que de façon indirecte.

### — Les cultures commerciales

La production de récoltes commerciales est une arme à double tranchant présentant deux objectifs : 1) forcer la participation à la production capitaliste et 2) soutirer des biens commerçables qui serviront à soutenir la colonie. Au début des années 1920, la politique économique coloniale à son apogée avait visé le Burkina pour la production de coton. Sarraut recommande de recourir « à ce vaste réservoir de main-d'œuvre » ; un an ou deux plus tard, l'administration

17. Depuis l'indépendance, peu de recherches se sont penchées sur l'impôt et son rôle dans l'incitation à la mobilité. Cependant, peu après l'indépendance, Dumont rédige une analyse remarquable sur la façon dont la détérioration de l'agriculture burkinabè met en péril la survie dans les régions rurales ; une dizaine d'années plus tard, il remarque que peu de choses ont changé (1962, 1978a, 1978b). Environ à la même période, tant Gregory (1974b, p. 182, 191) que Kouamé (1983, p. 148) montrent du doigt l'impôt par habitant comme étant une cause importante de migration. Ce n'est qu'après le coup d'État de 1983 que le nouveau régime de Thomas Sankara éliminera enfin l'impôt individuel.

exige que chaque village plante dans les *champs du commandant* (Sarraut, 1923, p. 175 ; Coulibaly, 1986, p. 90-91). Dans une variante du travail forcé, les gens travaillent d'abord aux champs sans salaire et remplissent ainsi une partie de leurs obligations de prestataires. En 1924, l'administration instaure une deuxième mesure rendant la culture du coton obligatoire dans presque toute la colonie, ce qui exige des paysans qu'ils fournissent chaque année une quantité prédéterminée de cultures commerciales. Le coton vient en tête, mais les demandes incluent aussi d'autres types de cultures comme l'arachide, le kapok, l'indigo et les noix de karité (Sanogoh, 1977, p. 39).

La culture du coton détourne les gens de la production alimentaire et artisanale ainsi que de leurs autres occupations, un virage d'une ampleur considérable comme en témoigne l'augmentation des récoltes passant de 300 tonnes en 1924 à 6 238 tonnes deux années plus tard (ANCI, Haute-Volta, cote XVIII-1/8, place 6856, *Monographie de la Haute-Volta*, cité dans Coulibaly, 1986, p. 91). Mais cette culture ne s'avérera pas très lucrative, les paysans se trouvant forcés de vendre leur coton à des compagnies commerciales privées à des prix artificiellement bas (Schwartz, 2003). En 1927, le gouverneur Arnaud note que :

[...] le coton, cultivé dans l'intérêt de la nation et sous la pression des administrateurs, est selon l'opinion générale le pire devoir imposé aux habitants locaux. Dans certains cercles, les prix de cette année ne dépassèrent pas 0,30 franc ; le kapok et la noix de karité sont condamnés, en vertu des coûts élevés de transport, à être vendus aux mêmes bas prix (ANCI, Haute-Volta, *Lettre au gouverneur général de l'AOF à Dakar*, 15 octobre 1927, p. 10, cité dans Coulibaly, 1986, p. 93).

Les conditions ne s'améliorent pas au cours des décennies suivantes. Au moment même où la dépression provoque une hausse des impôts par habitant, la chute du prix des matières premières force les paysans burkinabè à produire plus de cultures commerciales. Plus encore, au terme de la dépression, à la fin des années 1930, la pression persiste sur les paysans pour produire de larges quantités de récoltes commerciales afin de payer leurs impôts. Plus tard, l'effort de guerre entraînera une demande accrue de coton, d'arachides et d'autres récoltes (Suret-Canale, 1964).

Durant la période d'après-guerre, la fin du travail forcé et de l'*indigénat* privera l'État colonial des deux mesures coercitives dont il se servait pour « encourager » la production du coton. Néanmoins, malgré le soutien financier de la métropole, la quête incessante de revenus nécessaires au financement des projets de développement engendrera une dépendance permanente aux cultures commerciales. Pour plusieurs Burkinabè, le maintien de l'impôt par habitant se traduit par la production de coton, de kapok, d'indigo, d'arachides et d'autres cultures afin de payer ladite taxe (Suret-Canale, 1980).

Quelles en seront les répercussions sur la migration ? Durant les premières années, certains paysans migreront sur de courtes distances pour remplir leurs obligations de prestataire ou de travailleur forcé. Plus tard, certains Burkinabè partiront travailler dans les champs des commandants. Cependant, la plus importante forme de migration engendrée par la production forcée de cultures commerciales sera indirecte, prenant la forme de fuites. Dès 1927, seulement trois ans après l'instauration de la culture du coton, l'évasion se révélera un problème pour le gouvernement (Schwartz, 2003). Arnaud décrit la situation comme suit :

En ce qui concerne les gens issus des territoires mossi en tant que tels, ils se sont regroupés en si grand nombre dans la zone britannique que les Anglais durent nommer deux Moro Naba, un à Accra, et un à Kumasi [...] Les Mossi, dont le nombre augmente chaque jour, sont des émigrants en provenance de Ouagadougou, de Ouahigouya et de Tenkodogo. Un Naba a récemment été nommé à Bakou (dans la partie nord de la Côte d'Or), les colonies mossi étant très nombreuses à cet endroit (ANCI, Arnaud, *Rapport n° 1, 1927*, cité dans Coulibaly, 1986, p. 93).

Pour ne citer que quelques chiffres, vers la fin des années 1920, Hesling, alors gouverneur du Burkina colonial, estime que le nombre de Burkinabè présents en Côte d'Or est d'environ 300 000 (Coulibaly, 1978, p. 81-82). Les autorités britanniques de la Côte d'Or arrivent à une estimation un peu plus modeste (Songré, Sawadogo et Sanogoh, 1974, p. 386). La plupart de ces migrations sont de nature circulaire. Cependant, en 1939, le gouverneur Delavignette estime que la culture forcée du coton a conduit à l'installation permanente de 100 000 Mossi dans la colonie britannique voisine (Delavignette, 1939, p. 71).

Il n'y a pas que la production obligatoire de récoltes commerciales qui ait entraîné la fuite. À différents degrés, toutes les politiques coloniales décrites ci-dessus ont provoqué des réactions semblables. Ainsi, bien que l'objectif des autorités n'ait jamais été de faire fuir les gens, il n'en demeure pas moins que telle a été la conséquence majeure de leurs politiques. Tout au long des nombreuses décennies marquées par la conquête française et jusqu'à l'indépendance nationale, de nombreux Burkinabè seront persuadés que leur seule option viable demeure la fuite (Gervais, 2000).

## LES MIGRATIONS INVOLONTAIRES : LA FUITE

Aux yeux de plusieurs Burkinabè, et même de villages burkinabè entiers, un déplacement de quelques kilomètres représente une simple forme de résistance durant les premières années de la domination coloniale (Marchal, 2003). Un simple déménagement permet aux habitants d'éviter de payer des impôts

pendant quelques mois, une année, ou même davantage. Le fait de traverser une frontière pour se rendre dans un autre cercle réduit les risques de harcèlement. La disparition de certains membres de familles, surtout des jeunes hommes, durant quelques jours ou quelques semaines, le temps que les autorités coloniales ou la police traversent la région, s'avère une stratégie efficace pour éviter d'être recruté comme travailleur sous quelque forme que ce soit. Cette mobilité est majoritairement de nature temporaire, les individus ou des villages entiers retournant éventuellement à leurs lieux d'origine.

Certains fonctionnaires de divers paliers de la hiérarchie coloniale comprennent les raisons matérielles de ces désertions. Alors que des rapports occasionnels en attribuent les causes à des « disputes entre chefs de clans » ou à de la sorcellerie, d'autres parlent d'une résistance à la panoplie de politiques de main-d'œuvre, fiscales et agricoles de l'administration coloniale. Le nombre de Burkinabè ayant pris la fuite est considérable. Dans le cas du cercle de Koudougou, par exemple, des documents gouvernementaux rapportent que des centaines et parfois même des milliers de personnes cherchent refuge ailleurs chaque année (Cordell et Gregory, 1982, p. 221).

Certains observateurs, toutefois, ne comprennent pas pourquoi les gens s'enfuient. Le racisme et le paternalisme de l'idéologie coloniale occultent l'analyse de la résistance locale. En 1925, par exemple, le commandant du cercle de Koudougou attribue l'émigration à l'« esprit récalcitrant » des Mossi :

Ce genre d'attitude, qui fait du Mossi un individu de moindre valeur, est aggravée par l'extrême dispersion de ses villages [...] [Il n'existe] aucune forme de vie sociale autre les marchés, [...] aucune vie communautaire ou intérêt collectif qui donnerait au village une personnalité politique et économique. Chaque individu vit de façon distincte, prêt à se soustraire à toute obligation contraignante (ANCI, 1763, X-21-426, Haute-Volta, Koudougou, *Rapport annuel*, 1925).

Le renforcement de l'autorité durant la deuxième décennie de la domination coloniale rendra de plus en plus difficile le fait de rester dans la colonie tout en évitant ses exigences. La défection prend alors des allures de migration internationale alors que des centaines, voire des milliers de Burkinabè s'enfuient vers le Ghana colonial, parfois temporairement, parfois définitivement (Gervais, 2000 ; Kouamé, 1983, 1990). Le passage de la frontière menant à l'Afrique britannique est une extension logique des méthodes éprouvées de défection locale, ainsi qu'un moyen plus efficace d'éviter l'autorité coloniale<sup>18</sup>.

18. Pour des détails sur la limitation de la frontière entre le Burkina colonial et la Côte d'Or, voir Salmon (2003).



Mais bientôt, en particulier après les débuts de l'essor du cacao en Côte d'Or, les Burkinabè seront aussi attirés dans cette région en raison des avantages économiques qu'elle offre. Le travail forcé, dont les conditions ont toujours été moins sévères que dans les territoires français, y sera aboli en 1927 (Asiwaju, 1976, p. 583-585). Les hommes et les femmes y déménagent aussi pour gagner plus d'argent, les taxes y étant moins élevées, voire inexistantes, jusqu'en 1937. C'est ainsi que l'interrelation entre le désir de fuir et l'attrait de revenus plus élevés prend forme.

Certains des premiers migrants s'installent dans les territoires Ga et Ashanti du sud et du centre de la Côte d'Or (Gregory, 1974b ; Songré, Sawadogo et Sanogoh, 1974). Dans les années 1950, Le Moal fait enquête auprès des migrants burkinabè permanents arrivés entre 1925 et 1935, faisant ressortir de façon très claire les raisons les ayant conduits à quitter le Burkina colonial, à savoir les taxes élevées et le recrutement des travailleurs. Mais ces migrants soulignent aussi l'intérêt, à l'époque, de déménager au Ghana, où ils prospèrent en travaillant dans les champs de cacao, les forêts, les mines et les ports, en cultivant les champs, ou encore en pratiquant le commerce de la noix de kola (Le Moal, 1960, p. 448-449).

Durant les années 1930, 1940 et 1950, les besoins accrus en main-d'œuvre burkinabè provoquent aussi plus de départs, une tendance accentuée par le développement limité du capitalisme colonial au Burkina. La Côte d'Ivoire et la Côte d'Or continuent de se disputer la main-d'œuvre burkinabè, mais c'est la colonie britannique qui demeure la plus attrayante, même après l'instauration d'une taxe par habitant en 1937. Ce n'est qu'après 1946, alors que le travail forcé prend fin et que les planteurs ivoiriens se voient contraints d'offrir des salaires compétitifs, que les Burkinabè se dirigeant en Côte d'Ivoire dépassent en nombre ceux se rendant au Ghana. Amin résume ainsi ce phénomène : « L'abolition du travail forcé libéra une énorme force de travail pour le développement rapide d'une agriculture basée sur les plantations indigènes » (1971, p. 50).

## CONCLUSION

Ayant décrit le contexte colonial à la base de nouveaux mouvements migratoires, il reste à voir comment ceux-ci se répercutent concrètement dans les données de l'enquête nationale de 1974-1975. En d'autres mots, ce qui reste dans la mémoire des hommes et des femmes ayant participé à ces mouvements migratoires du début du xx<sup>e</sup> siècle, tels qu'ils ont été consignés dans les interviews auprès des migrantes et migrants burkinabè interrogés en 1974-1975. Dans les prochains chapitres, nous considérerons d'abord les migrations masculines, réservant aux migrations féminines un traitement séparé.